



Cublize
en Beaujolais Vert

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

Phase 1

DIAGNOSTIC

20 Avril 2022



1331 Route Royale
42470 FOURNEAUX
04 77 62 48 57
moe@oxyria.fr



Place de l'Hôtel de Ville
69 550 - AMPLEPUIS
04 77 62 48 57
cyrcee@oxyria.fr

PAYSAGE / URBANISME / ENVIRONNEMENT / INFRASTRUCTURE / VOIRIE / RÉSEAUX / ARCHITECTURE / BÂTIMENT

SOMMAIRE

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

P 3

I-1. ELEMENTS IMPORTANTS DU PAYSAGE

I-2. LES ESPACES NATURELS CLASSÉS

P 9

II. ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE

II-1. HISTOIRE

II-2. ÉVOLUTION URBAINE DU BOURG

II-3. TRAME VIAIRE

II-4. TRANSPORTS EN COMMUN

II-5. CIRCULATIONS MODES DOUX

II-6. PLACES ET ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG

II-7. OFFRE DE STATIONNEMENTS

II-8. COMMERCE ET ÉQUIPEMENTS

II-9. PROJETS EN COURS

III. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

P 27

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

I-1. ELEMENTS IMPORTANTS DU PAYSAGE

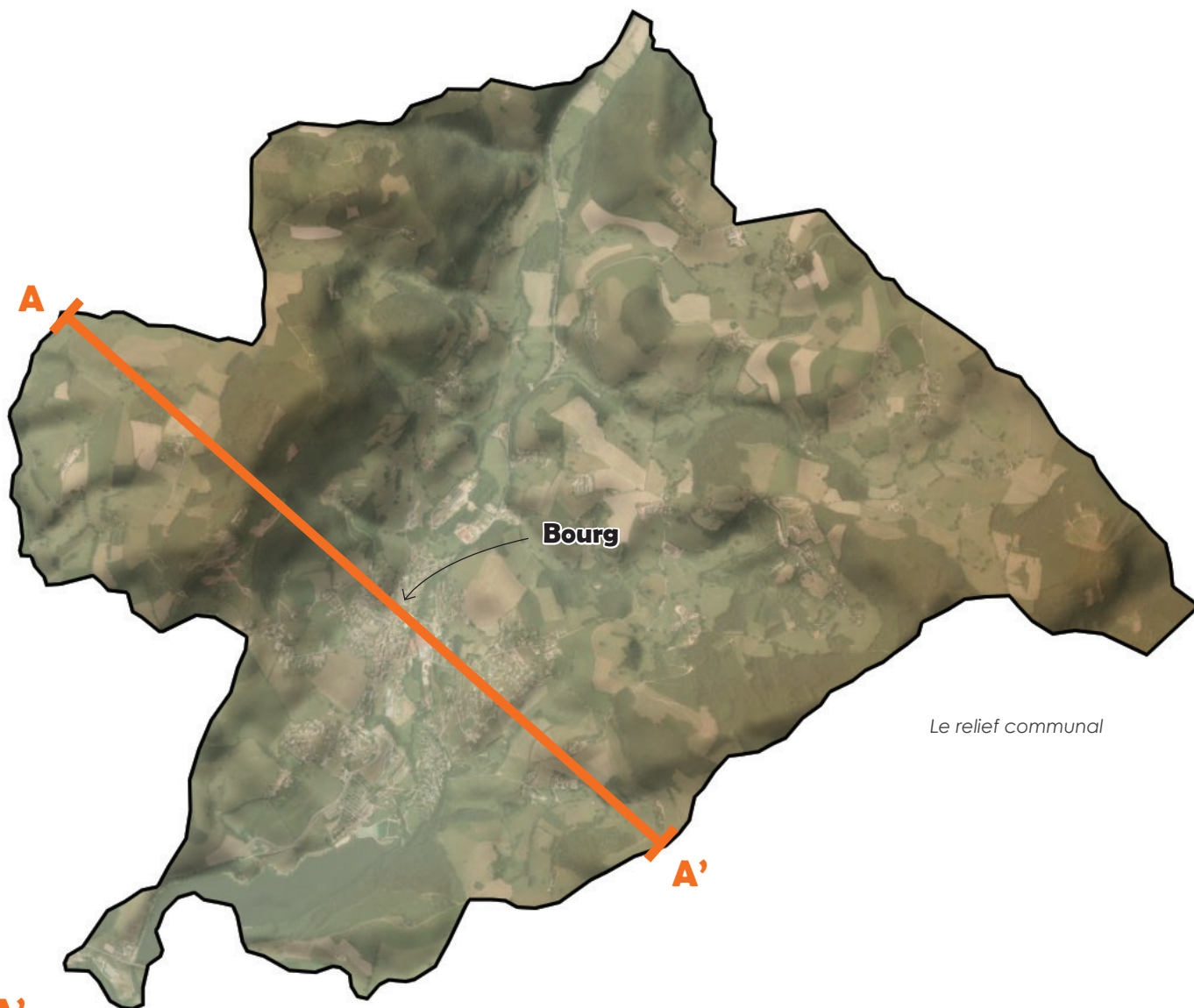
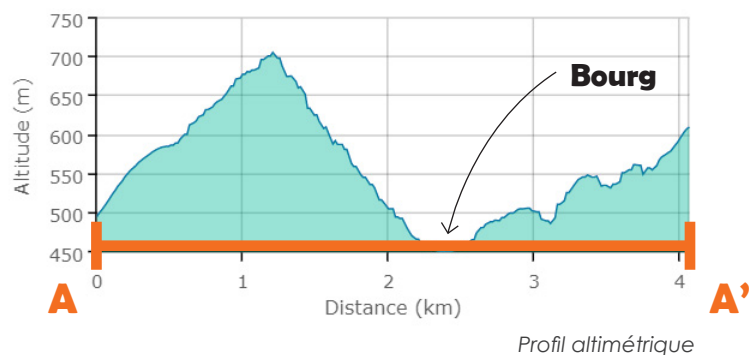
Le relief

Cublize possède un relief très hétérogène sur l'ensemble de son territoire. En effet, le point bas de la commune qui correspond principalement au réseau hydrographique (lac et rivière « Le Reins ») se situe à 430 m. Le bourg étant implanté le long de la rivière, il est donc situé sur les altitudes les plus basses du territoire.

Plus on s'éloigne vers l'Ouest ou l'Est, plus les pentes deviennent abruptes avec un point culminant situé à 805 m d'altitudes.



Cublize, son lac et ses vallons



L'hydrographie

Le relief vallonné du territoire communal est marqué par un réseau hydrographique d'orientation Nord / Sud. Le principal cours d'eau est la rivière « Le Reins » qui parcourt la commune du Nord au Sud jusqu'à se jeter dans le lac des sapins situé à l'extrémité Sud de la commune. Cette rivière qui parcourt l'ensemble du territoire de Cublize, a servi de point d'encrage pour le développement communal. En effet, le bourg s'étend aujourd'hui le long de cet axe structurant situé en pied de vallée.

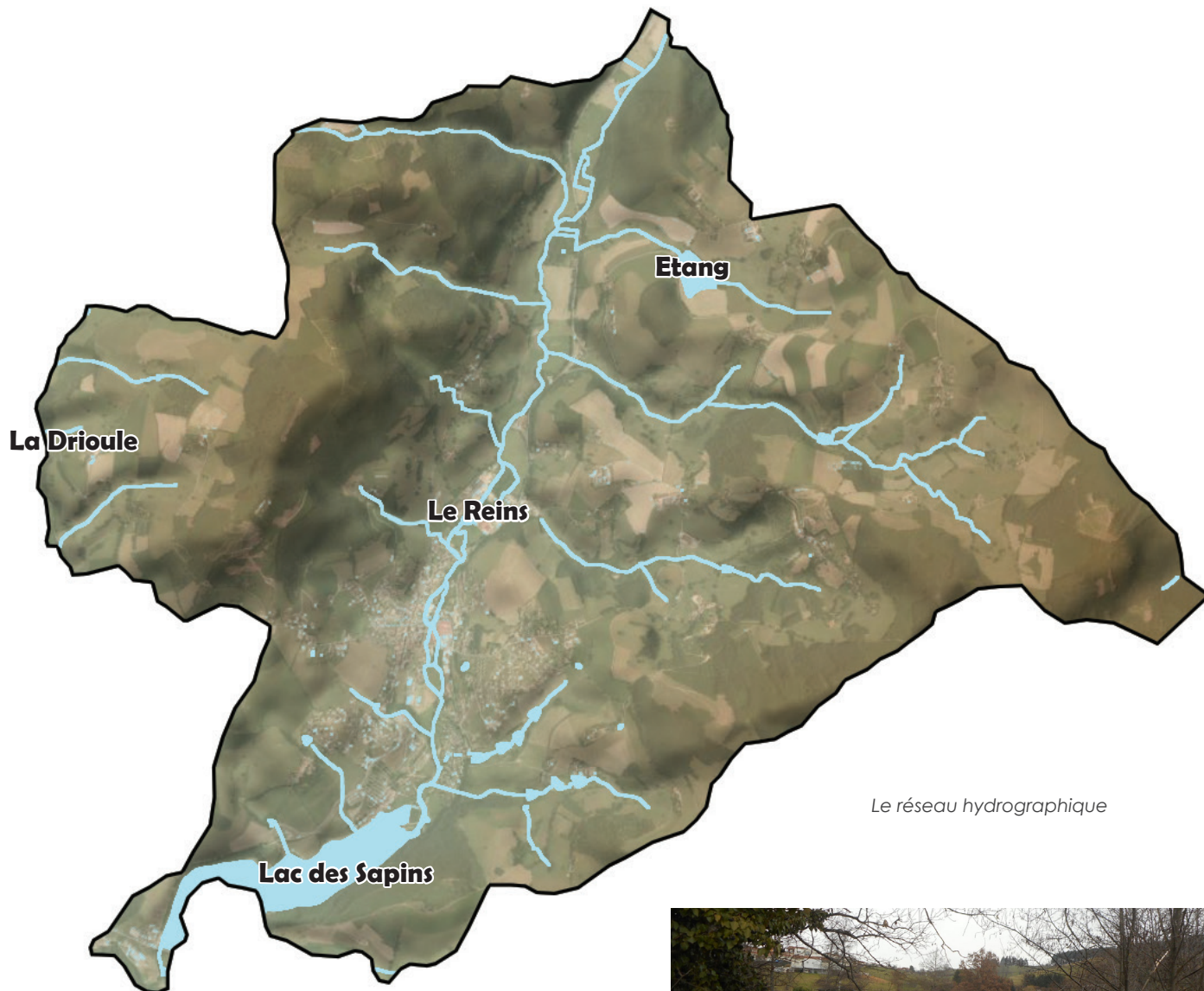


Rivière « Le Reins »

Le Lac des Sapins, est un élément majeur du territoire puisqu'il joue à la fois un rôle écologique pour la faune et la flore locales mais également un rôle économique et de loisirs pour la population. En effet, il s'agit d'un lieu privilégié pour la détente, notamment en période estivale, attirant de nombreux touristes ou population des alentours.



Lac des Sapins



Le réseau hydrographique

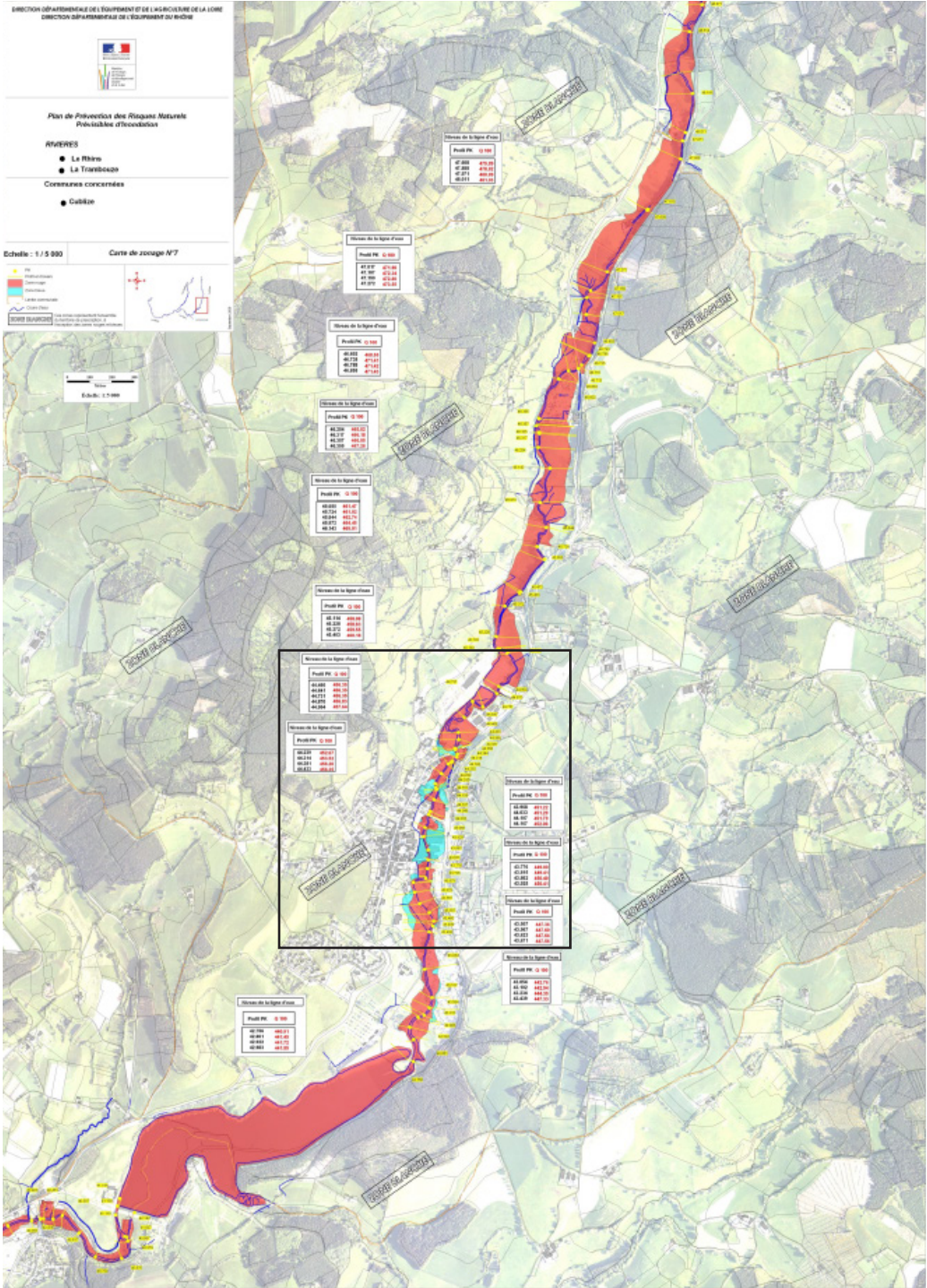
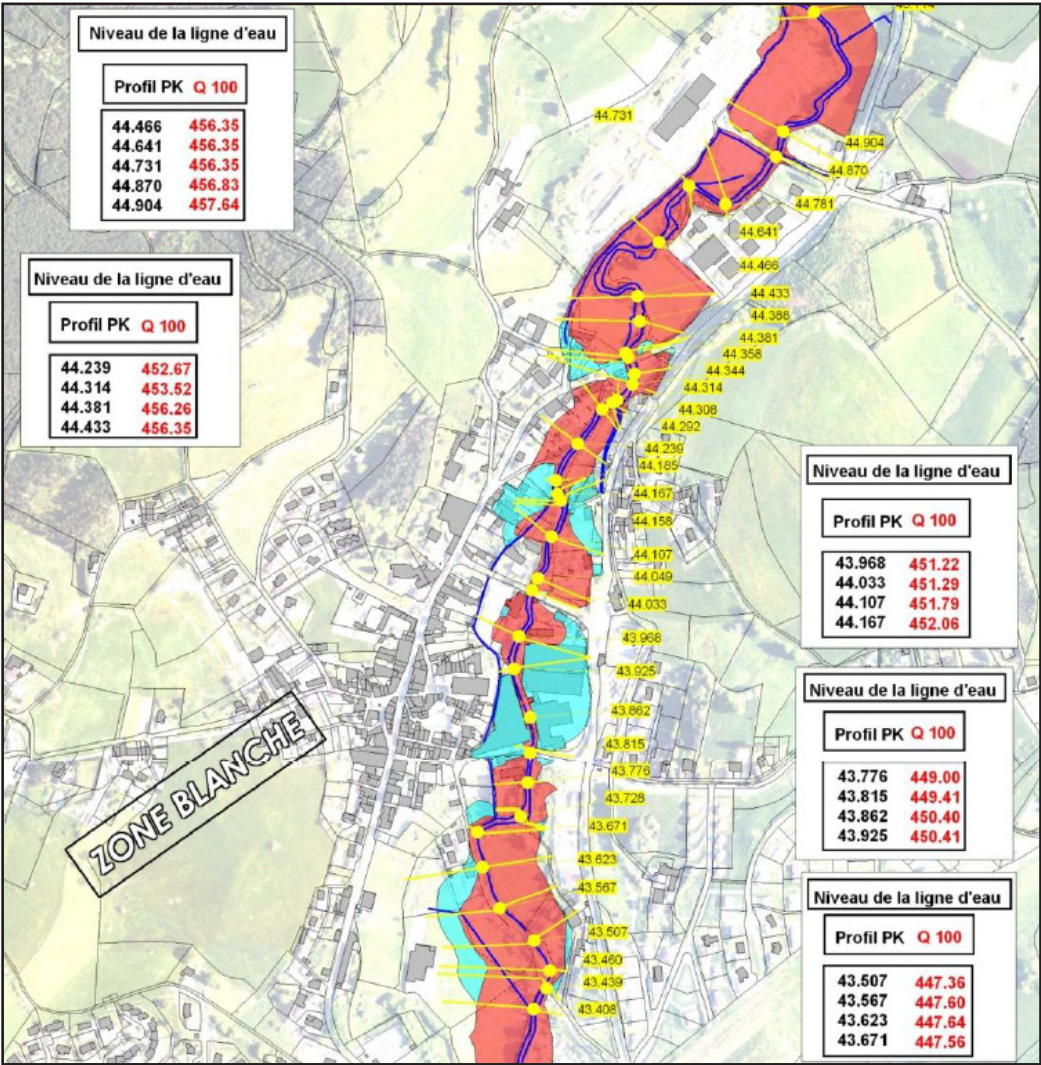
Le territoire communal est également ponctué par quelques points d'eau comme des mares, plans d'eau ou des étangs.



Etang

Ce réseau hydrographique très présent sur la commune est un atout indéniable mais peu également être une contrainte. En effet, le bourg s'étant implantée le long de la rivière « Le Reins », il est donc concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) pour les rivières « Le Reins » et « La Trambouze ». Ce document vise notamment à identifier les zones qui risquent d'être inondées et d'en interdire les constructions.

- Sur Cublize, on peut repérer 2 classements:
- **Rouge:** Les constructions sont interdites ;
 - **Bleue:** Les constructions sont autorisées mais de manière limitée et sécurisée.



Les boisements

La commune de Cublize est marquée par la présence de nombreux boisements. En effet, ces derniers recouvrent environ 30% du territoire communal.

Il s'agit principalement de boisements résineux avec une prépondérance de douglas.

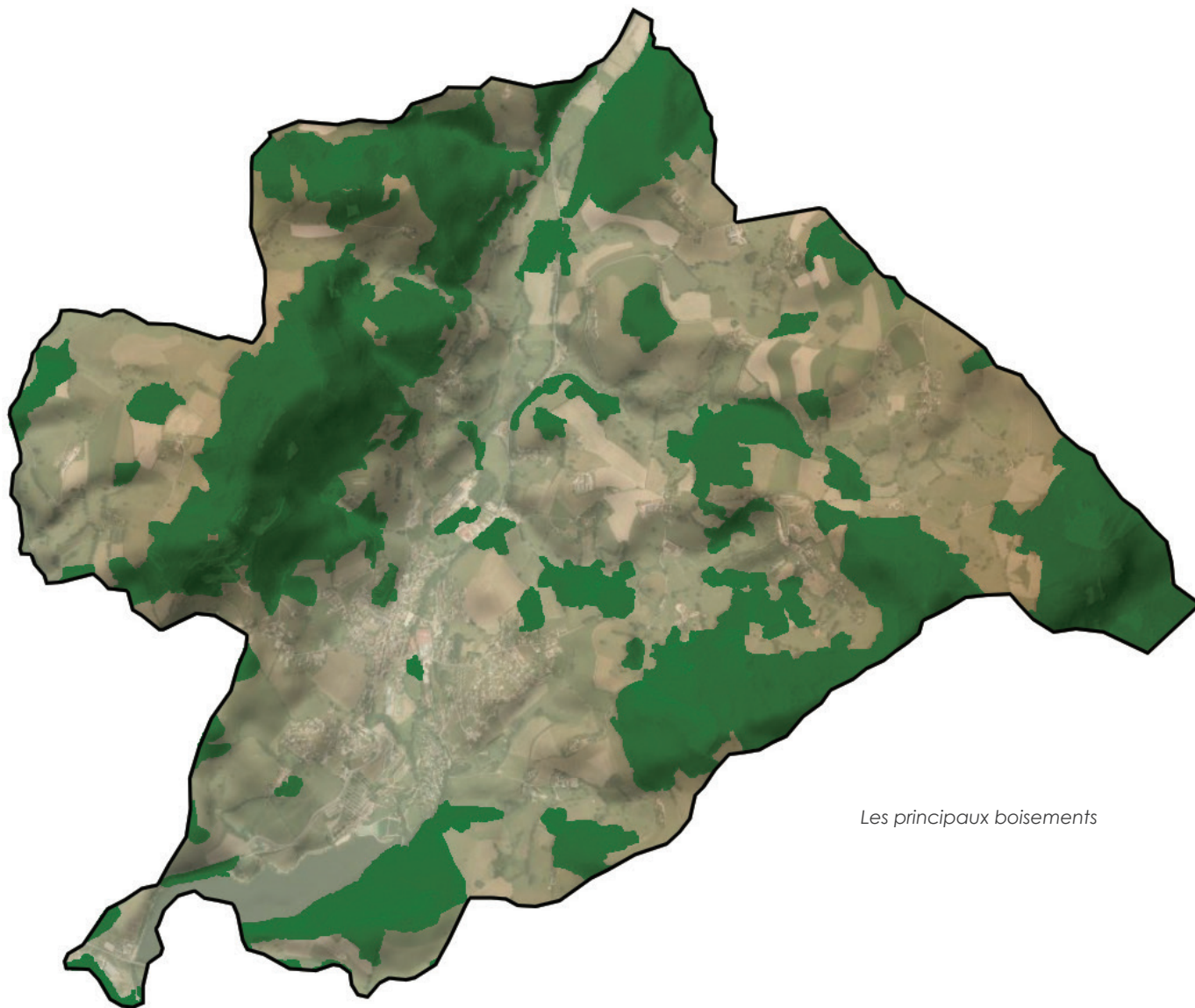


Une prépondérance de résineux

Ces boisements sont situés sur les parties communales les plus en altitude. On les retrouve également le long du Lac des Sapins, ce qui explique notamment son nom. Cet espace a été aménagé pour attirer du public, en lien avec le lac. Il s'agit de la Forêt de l'Aventure qui propose notamment des parcours d'accrobranche (commune de Ronno).



La forêt de l'Aventure



Les principaux boisements

I-2. LES ESPACES NATURELS CLASSÉS

Même si la commune ne possède aucune zone classée en NATURA 2000, elle dispose néanmoins d'un patrimoine naturel varié ainsi que d'une importante richesse écologique dû notamment à la rivière « Le Reins ».

On retrouve ainsi sur le territoire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;

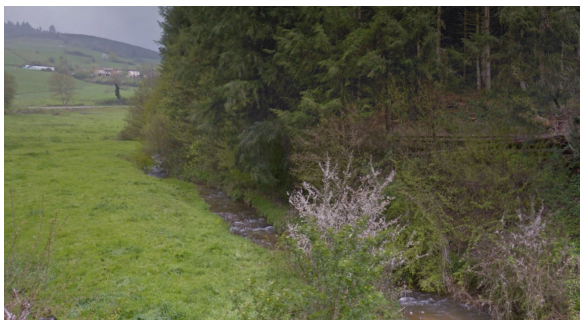
La commune en possède 4:

- Le ruisseau de la Drioule situé à l'extrémité Ouest de la commune ;
- La vallée de Reins qui traverse notamment le centre bourg ;
- La forêt de la Nuizière située au Nord du territoire ;
- Montet - Grand Mont situé à l'extrémité Est de la commune.

- **Les ZNIEFF de type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

La commune en possède 1:

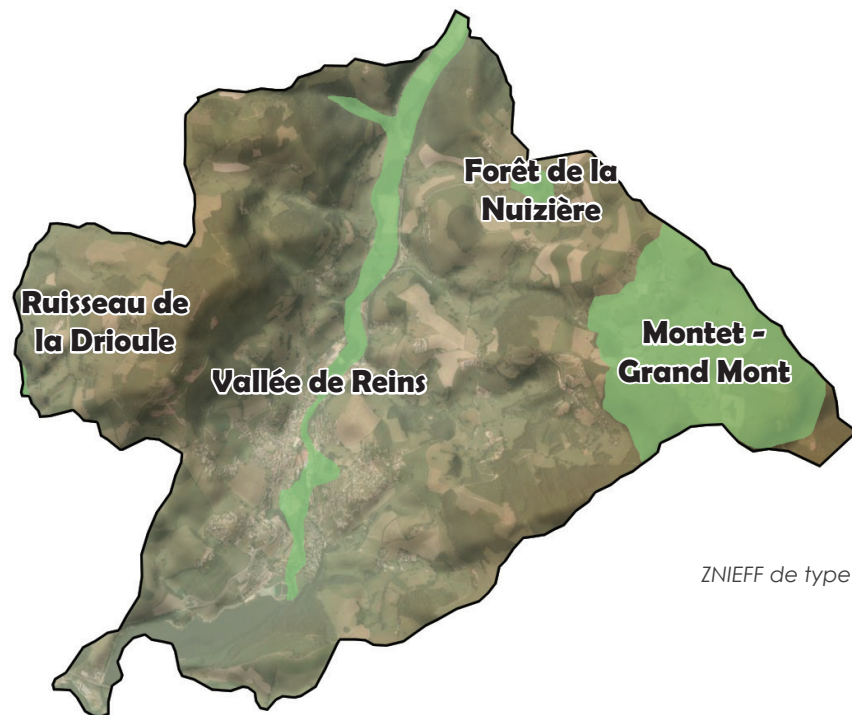
- Le bassin versant de la Drioule situé à l'extrémité Ouest du territoire.



Le ruisseau de la Drioule



Le bassin versant de la Drioule



ZNIEFF de type I



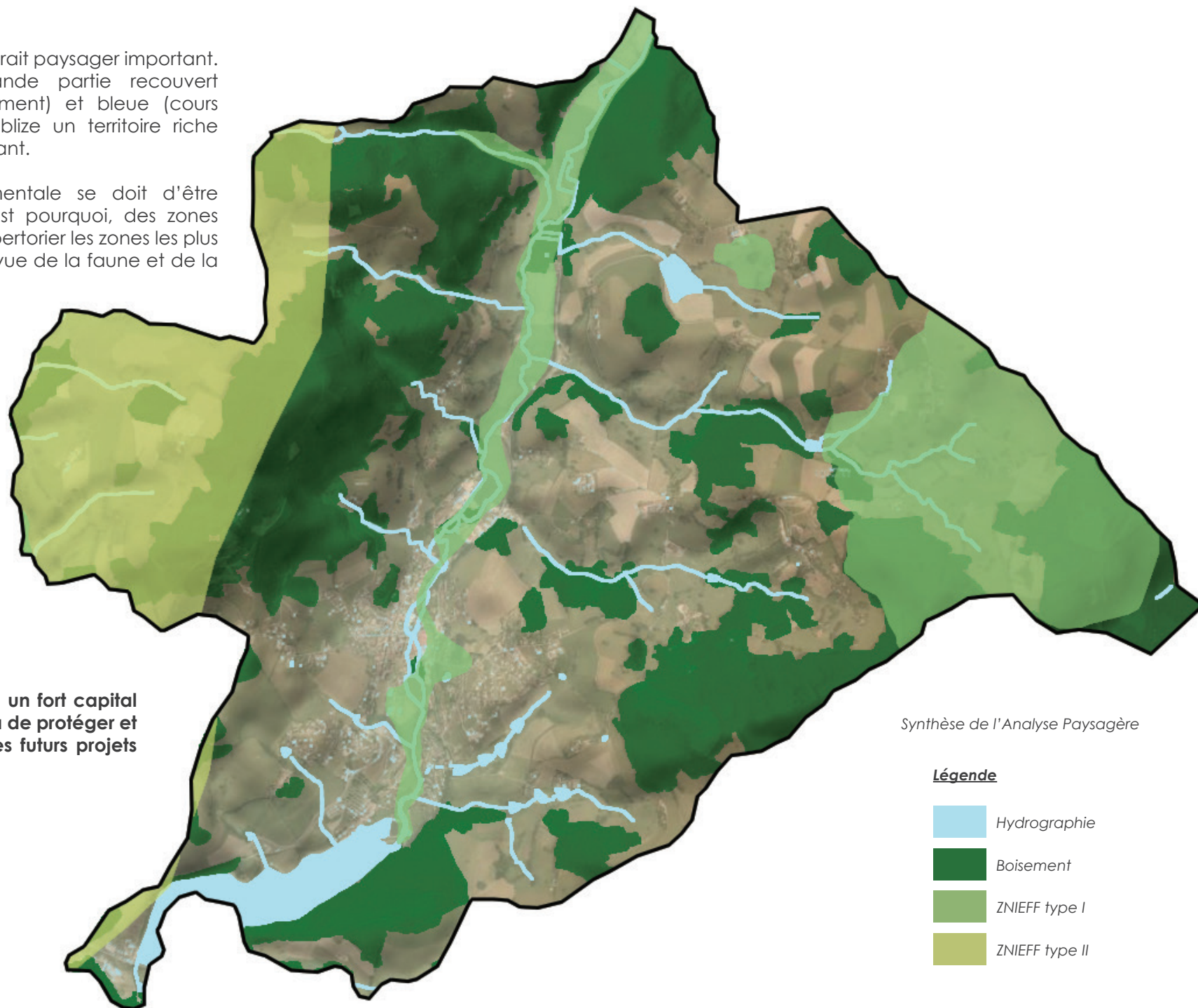
ZNIEFF de type II

Synthèse

La commune possède un attrait paysager important. Son territoire est en grande partie recouvert par la trame verte (boisement) et bleue (cours d'eau), ce qui fait de Cublize un territoire riche environnementalement parlant.

Cette richesse environnementale se doit d'être identifiée et protégée. C'est pourquoi, des zones sont mis en place afin de répertorier les zones les plus intéressantes d'un point de vue de la faune et de la flore.

La commune possède donc un fort capital environnemental qu'il s'agira de protéger et de mettre en valeur dans les futurs projets communaux.



Synthèse de l'Analyse Paysagère

Légende

- Hydrographie
- Boisement
- ZNIEFF type I
- ZNIEFF type II

II. ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE

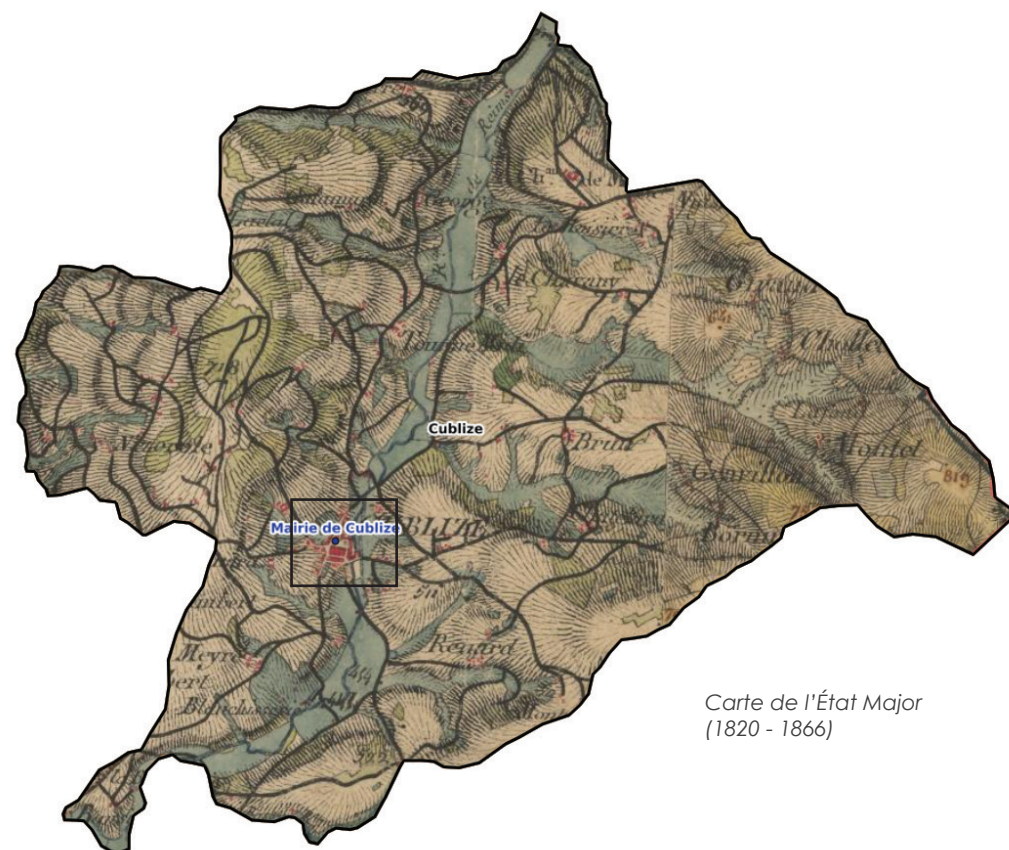
II-1. HISTOIRE

On retrouve trace de Cublize dès les premières cartes. En effet, la commune est déjà présente sur les cartes de Cassini datant du XVIII^e siècle ainsi que sur les cartes de l'État Major datant du XIX^e siècle.

La commune n'était pas encore ce qu'elle est aujourd'hui. Elle n'était alors, qu'une petite bourgade construite autour de son Eglise.



Carte de Cassini
(1756 - 1789)



Carte de l'État Major
(1820 - 1866)

II-2. ÉVOLUTION URBAINE DU BOURG

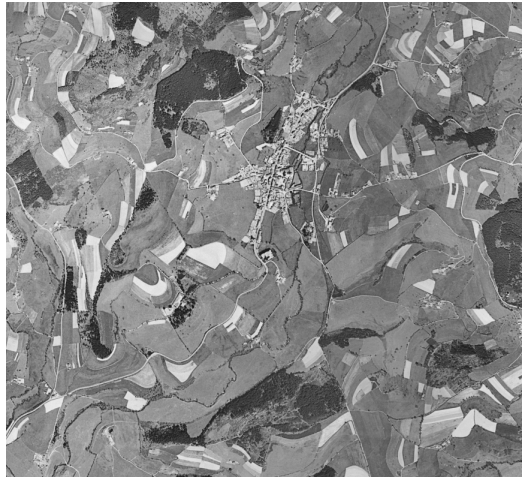


Photo aérienne (1950 - 1965)



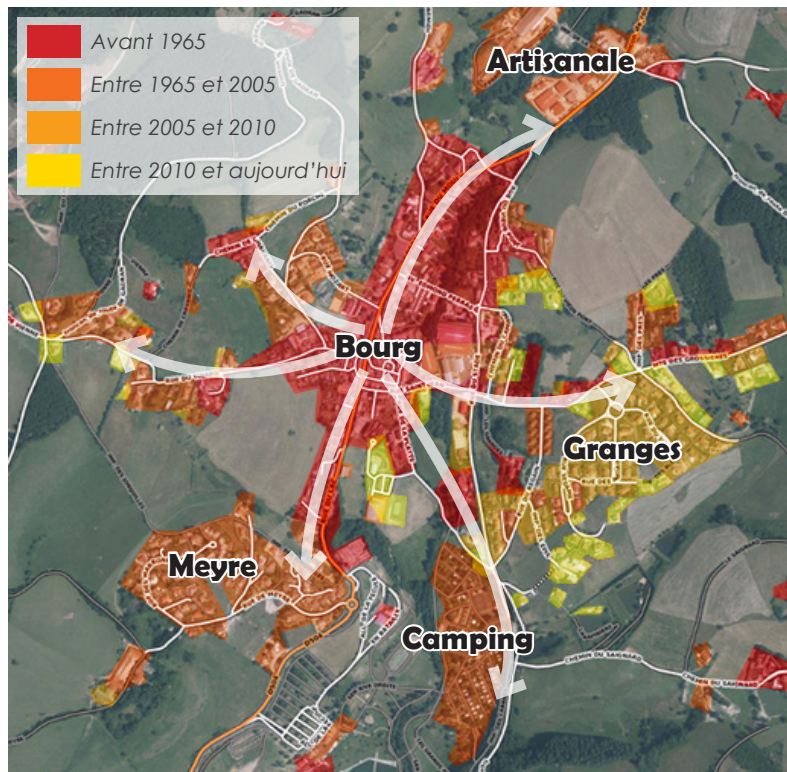
Photo aérienne (2000 - 2005)



Photo aérienne (2006 - 2010)



Photo aérienne (aujourd'hui)



Évolution des construction entre 1950 et aujourd'hui

Historiquement, le bourg de Cublize s'est construit autour de son Eglise puis s'est étendu le long de la Route Départementale 504. Jusqu'en 1965, les constructions sont assez denses et regroupées le long d'un axe principal et à proximité des principaux bâtiments communaux (Eglise, Mairie, École, etc) et des commerces.



Le bourg autrefois



Le bourg aujourd'hui

Entre 1965 et 2005, on peut voir que la commune s'est énormément étendue et notamment vers le Sud en direction du lac qui fut créé dans la fin des années 1970. Les constructions se sont faites sous forme de lotissements avec des maisons individuelles. Il s'agit notamment du hameau de Meyre. On note également la création du camping ainsi qu'une expansion vers l'Ouest pour les habitations et vers le Nord pour la partie artisanale.



Hameau de Meyre (Vue aérienne)



Hameau de Meyre



Camping

Entre 2005 et 2010, la commune s'est uniquement développée vers l'Est avec la construction du hameau des Granges. On y retrouve principalement des maisons individuelles et quelques maisons jumelées.



Hameau des Granges (Vue aérienne)



Hameau des Granges (Maisons individuelles)



Hameau des Granges (Maisons jumelées)

Enfin, à partir de 2010, on note une réduction du nombre de construction. Ces dernières se sont pour la plupart faite sur la partie Est, en continuité du hameau des Granges. On peut également remarquer l'expansion de l'espace de loisirs et la construction de l'école publique.

Alors qu'elle adoptait un développement linéaire jusqu'en 1965, la commune de Cublize a par la suite adopté un développement en étoile le long des principaux axes de circulation.



Expansion zone de loisirs / Construction Ecole

II-3. TRAME VIAIRE

A l'échelle communale

L'axe majeur de la commune est la Route Départementale 504 qui permet notamment de rejoindre la commune d'Amplepuis au Sud. Cet axe traverse la commune du Nord au Sud en passant par le centre bourg. Il s'agit de l'axe de circulation central de la commune sur lequel toutes les voiries secondaires se raccordent. A la sortie Nord du bourg, cette Route Départementale se divise en 2 :

- A droite, la RD 504 qui rejoint le bourg de Grandris ;
- A gauche, la RD 10 qui rejoint le bourg de Saint Vincent de Reins ;



Séparation entre la RD504 et la RD10

La commune de Cublize est par la suite maillée par différentes voiries secondaires permettant de desservir l'ensemble du territoire et notamment les hameaux de Meyre et des Granges.



Voie secondaire rejoignant le hameau des Granges



Trame viaire

A l'échelle du bourg

Le bourg de Cublize est traversé par un axe majeur de circulation, la Route Départementale 504. Il s'agit de l'axe principal de la commune, sa colonne vertébrale, qui permet aux habitants de Cublize de se rendre sur les communes voisines pour le travail notamment.

Il s'agit également d'un axe de transit pour les habitants des communes voisines voulant notamment se rendre sur Amplepuis. Cette voie est donc très empruntée par des voitures mais également par des véhicules encombrants comme des bus, des engins agricoles, des grumiers ou encore quelques convois exceptionnels.

Cette route constitue la plus grosse problématique du cœur de bourg, que ce soit en terme de circulation, de sécurisation ou encore de stationnements.

Des aménagements ont déjà été amorcés le long de la traversée comme des chicanes (3) ou encore des plateaux surélevés (3). Il s'agit de procédés qui fonctionnent bien et qu'il faudra maintenir voir accentuer dans la suite de l'aménagement.

La traversée compte également des passages piétons (9) afin de permettre aux différents usagers du centre bourg de traverser cette route départementale en toute sécurité.



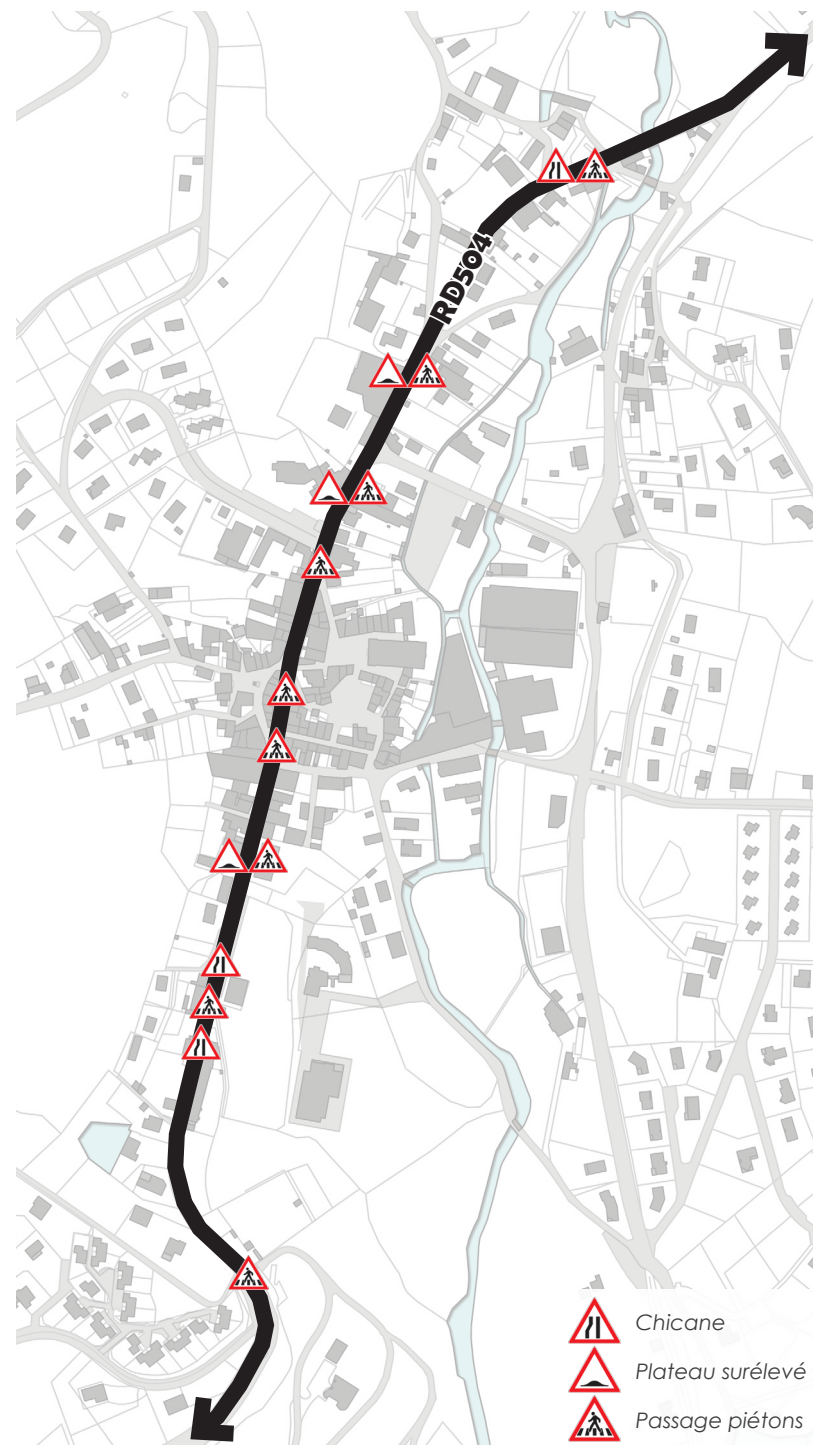
Passage piétons



Chicane + passage piétons



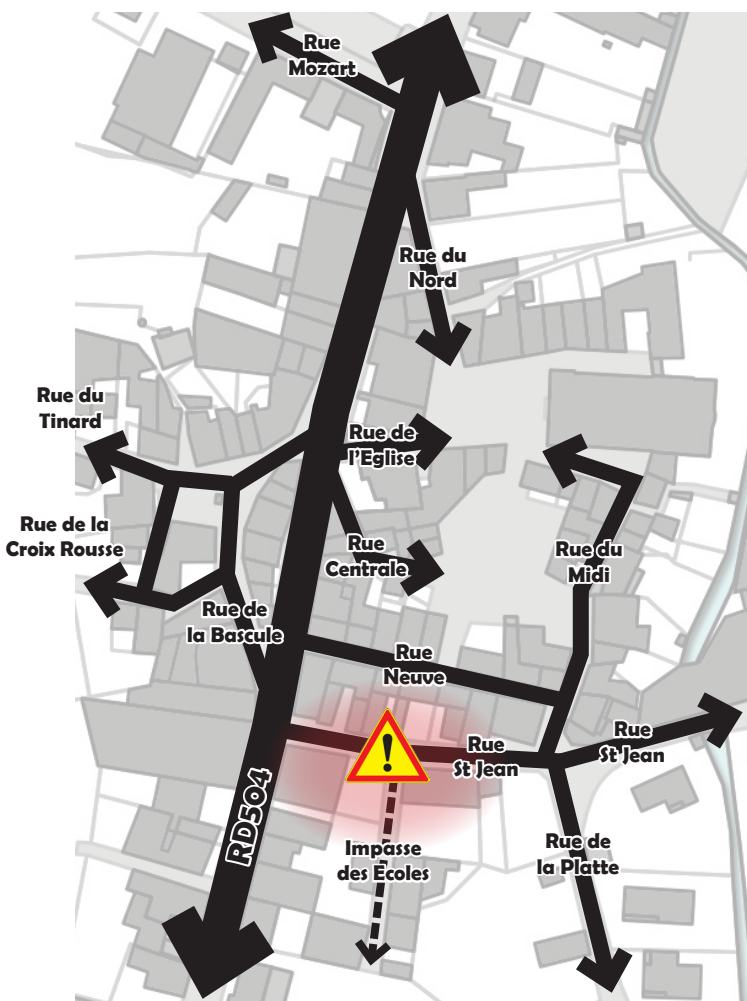
Plateau + passage piétons



-  Chicane
-  Plateau surélevé
-  Passage piétons

En dehors de la RD 504, le bourg de Cublize est maillé par de nombreuses voies secondaires qui permettent de desservir l'ensemble du territoire comme les hameaux d'habitations, le camping ou encore les différents équipements publics de la commune. Ces voiries se raccordent, pour la plupart, sur l'axe principal de circulation, la RD 504.

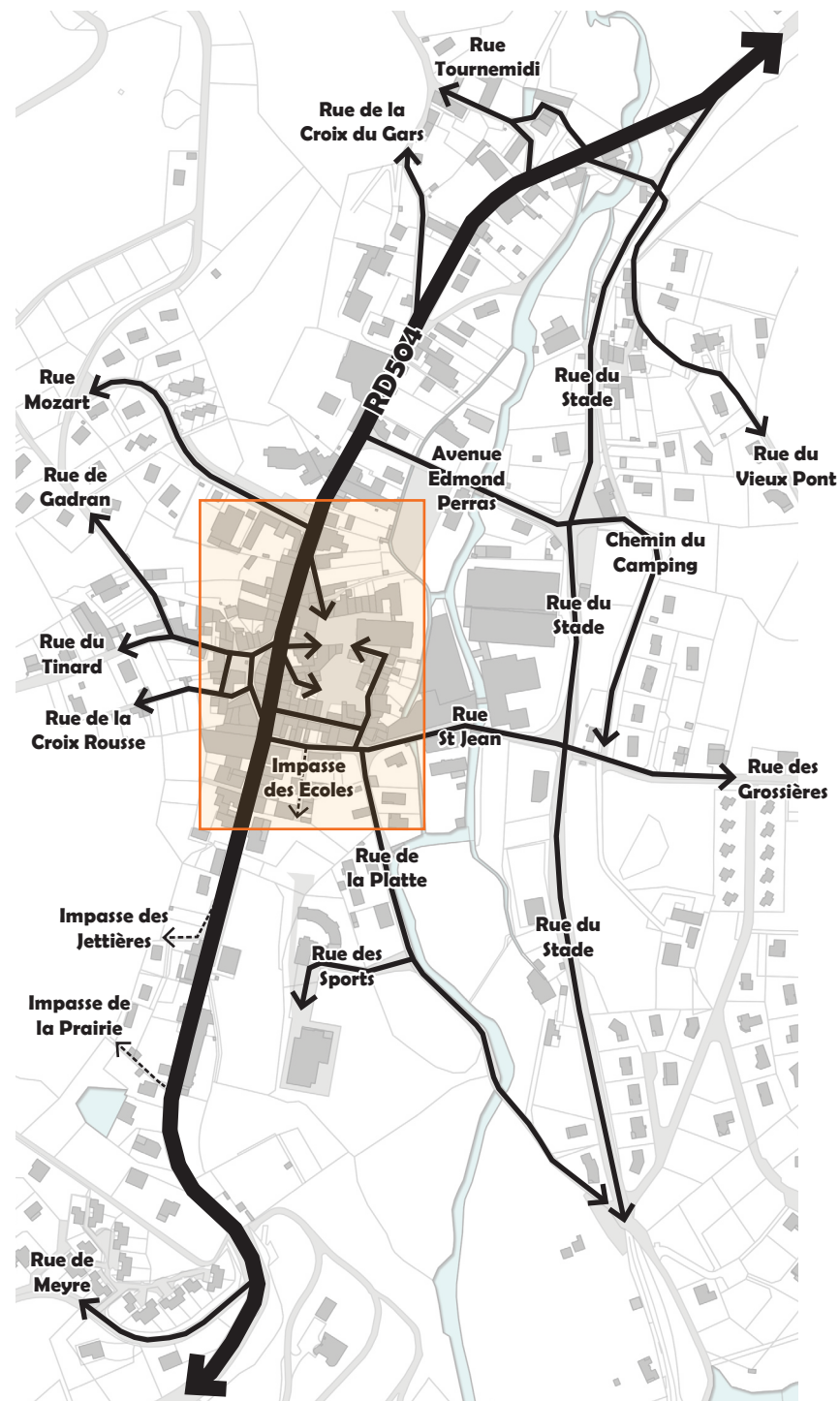
Certaines de ces voiries secondaires sont très empruntées et se retrouvent inadaptées aux usages qui en sont fait. C'est notamment le cas au niveau de la Rue Saint Jean et de l'impasse des écoles, où les parents d'élèves se garent de partout, encombrant ainsi la circulation. Il s'agit d'un gros point noir qui devra être solutionné par la mise en place d'un aménagement adapté.



Rue Mozart



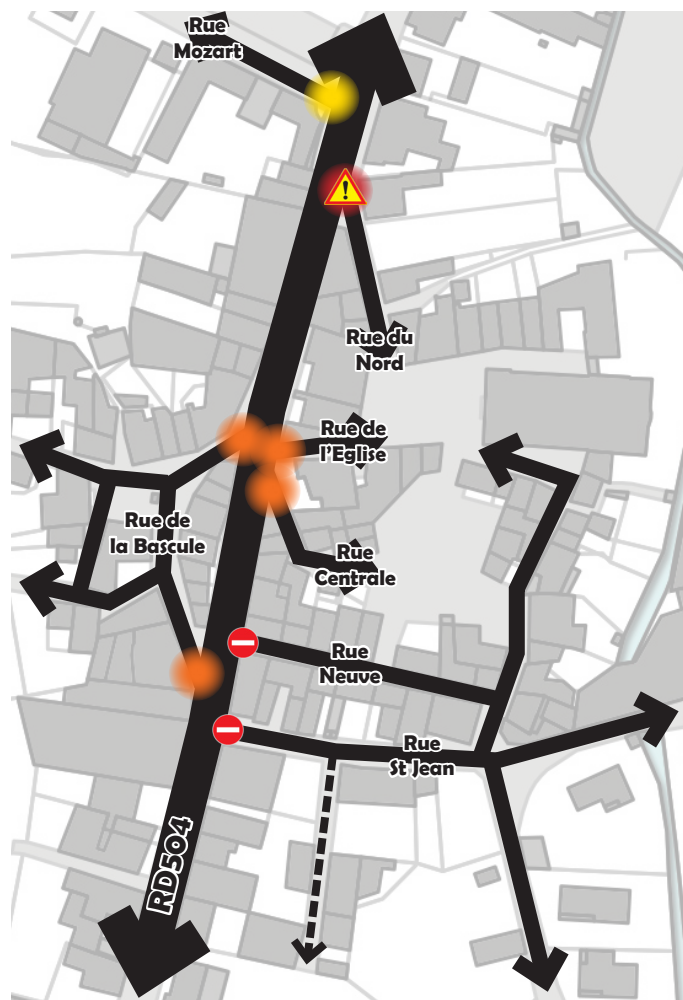
Avenue Edmond Perras



Ces voiries se raccordent pour la plupart sur l'axe principal de circulation, la RD 504. Un travail de sécurisation de ses intersections devra être réalisé afin que l'insertion des véhicules se fasse de la meilleure des manières. En effet, ses intersections sont dangereuses par manque de visibilité et par une circulation sur la RD 504 un peu trop rapide. C'est principalement le cas pour les intersections situées dans le cœur historique et notamment la Rue du Nord. Un miroir a d'ailleurs été installé à ce croisement afin de faciliter l'insertion des véhicules sur la RD 504 en provenance de la Rue du Nord. On note également une dangerosité du croisement de la RD 504 et de la Rue de la Croix du Gars, notamment à cause de stationnements gênants à proximité de l'école.

Certaines autres intersections avec la RD 504 comme la Rue Neuve et la Rue Saint Jean aurait été également dangereuses si une mise en sens unique depuis la RD n'avait pas été mise en place.

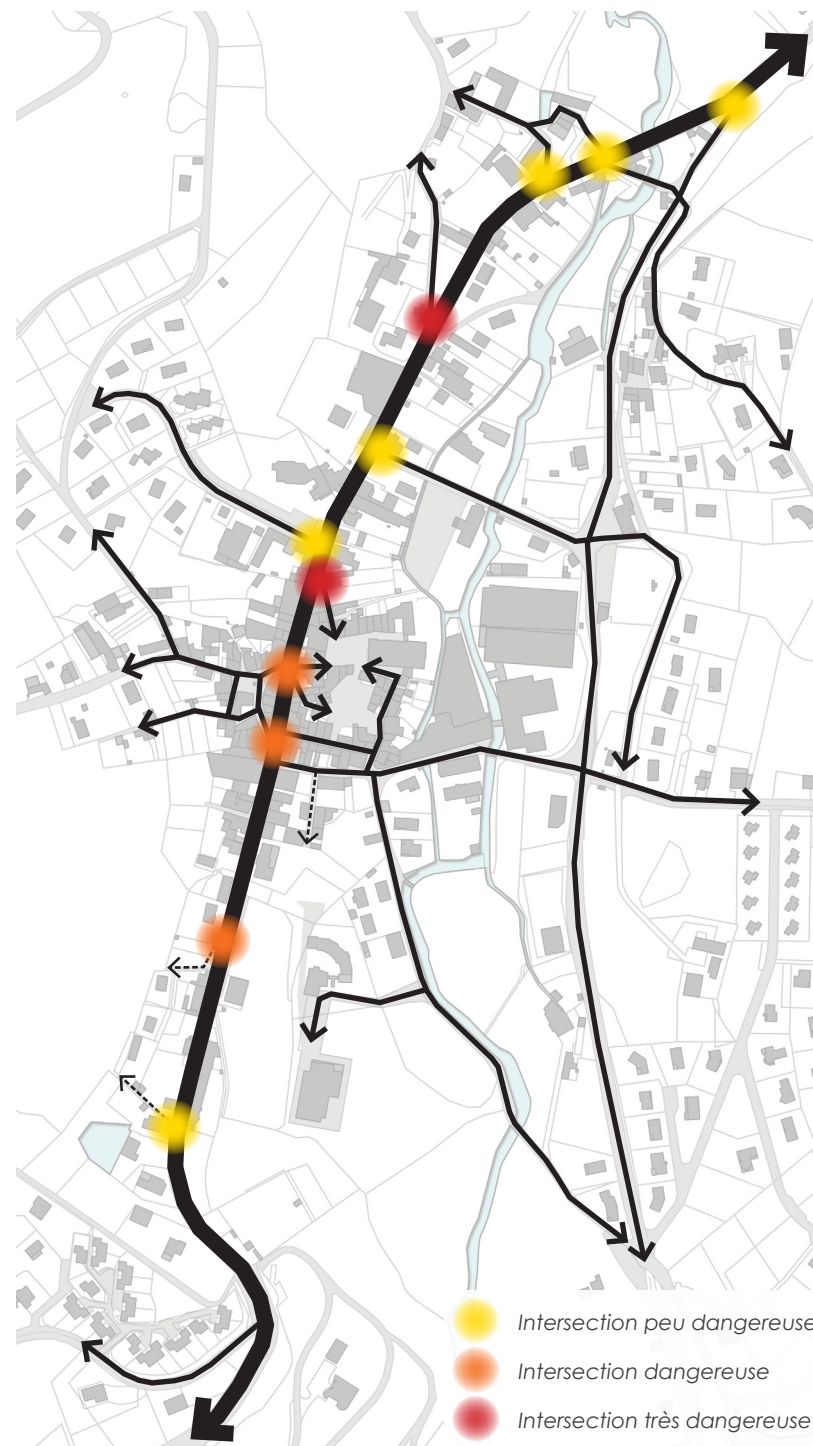
Un travail devra donc être effectué sur les intersections et notamment celles du cœur de bourg.



Intersection RD 504 / Rue de la Bascule



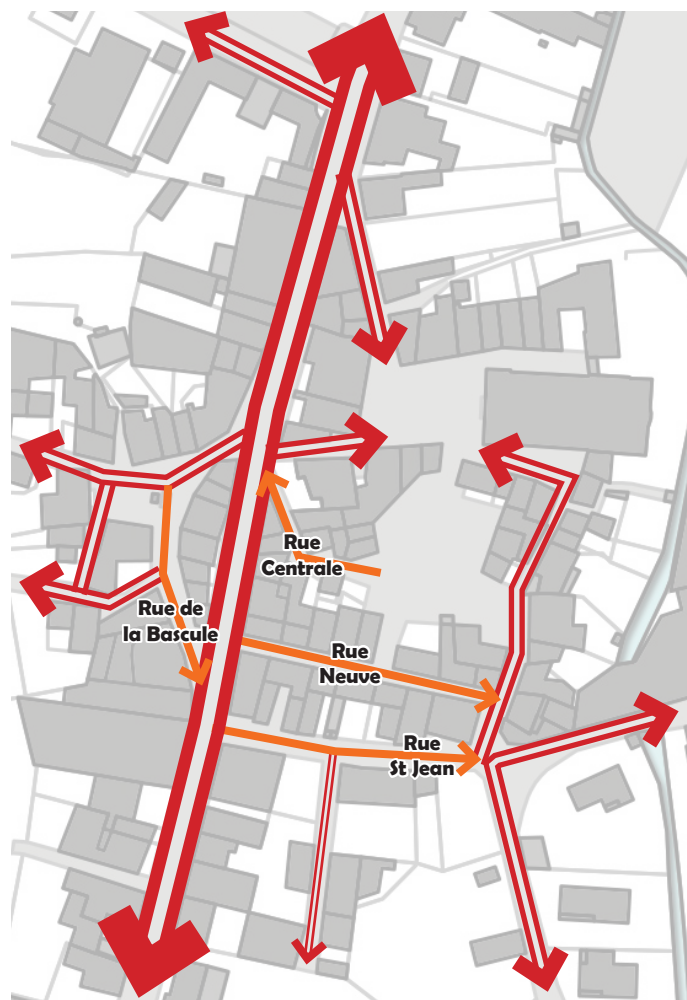
Intersection RD 504 / Rue du Nord



- Intersection peu dangereuse
- Intersection dangereuse
- Intersection très dangereuse

La composition architecturale du bourg ancien fait que les largeurs de voiries ne sont pas suffisantes pour accueillir un croisement de 2 voitures. C'est pourquoi, certaines rues sont aujourd'hui en sens unique comme: la Rue Centrale, la Rue Neuve, la Rue de la Bascule et une portion de la Rue Saint Jean. On note également la présence de largeurs maximales autorisées de 2,5m sur certaines portions. Hormis dans le cœur historique, on peut repérer 2 autres voies à sens unique, une partie de la Rue du Stade et la Rue de la Platte, les autres rues du bourg se composant de voies à double sens.

On peut néanmoins remarquer que certaines rues se croisent difficilement, notamment dans le bourg historique, avec la mise en place de sens prioritaire. Mais c'est également le cas de la Route Départementale en cas de croisement de véhicules lourds (bus, grumiers, etc). Un travail sur les sens de circulation pourra être réalisé afin de favoriser le déplacement de tous au sein de la commune et notamment au niveau de la Rue Saint Jean.



Rue Centrale



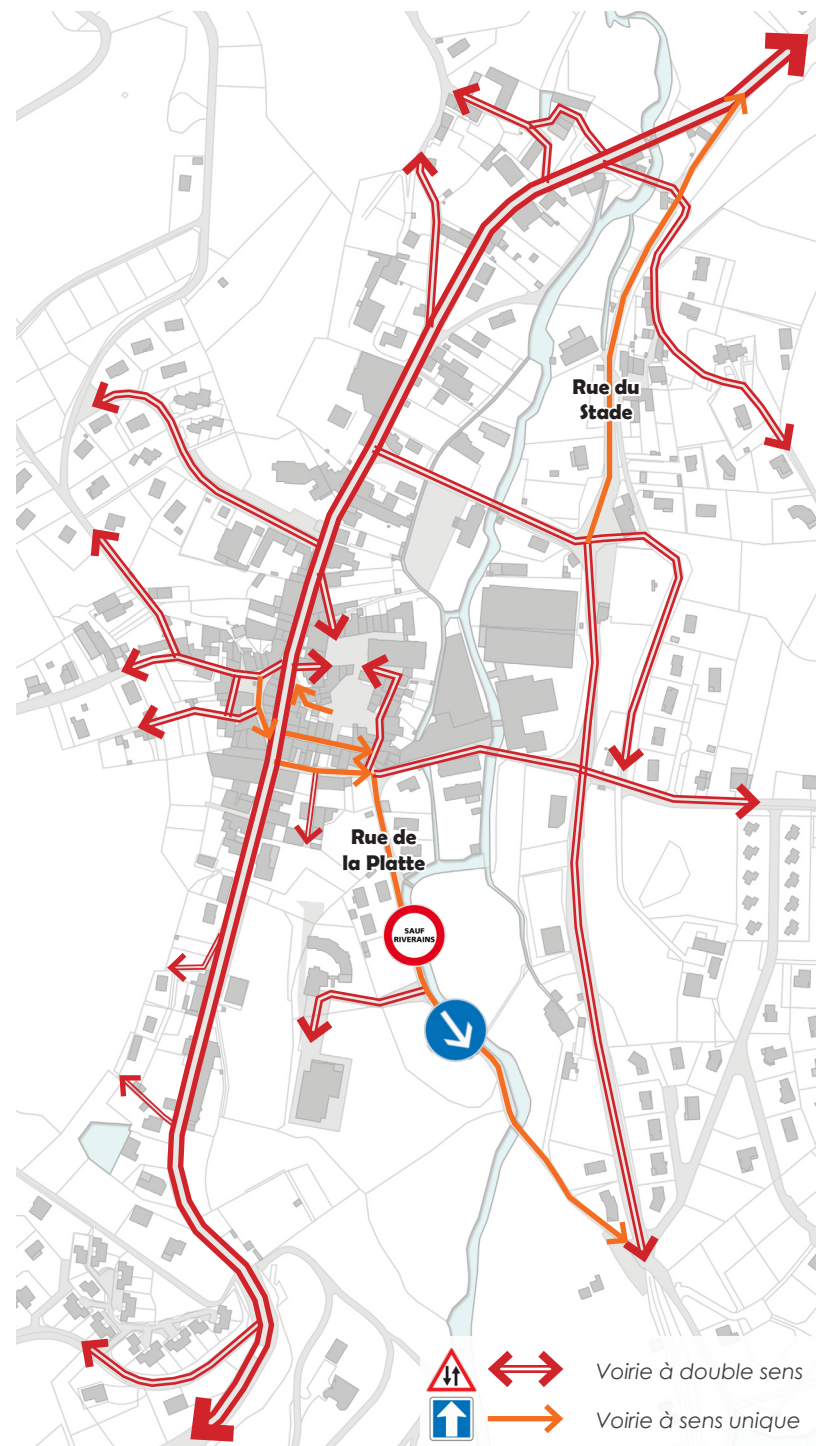
Rue de la Bascule



Rue Neuve



Rue Neuve



La commune a mis en place des procédés physiques de réduction de la vitesse comme des chicanes ou plateaux surélevés. Mais elle a également mis une portion de la RD 504 limitée à 30 km/h afin de réduire les vitesses au niveau du cœur de bourg. Cette zone limitée à 30 km/h débute au niveau de l'Ecole privée au Nord et au niveau de l'Ecole publique au Sud et englobe ainsi les principaux équipements publics et commerces du centre bourg.



Entrée dans la zone limitée à 30 km/h au Sud du bourg



Sortie de la zone limitée à 30 km/h au Sud du bourg

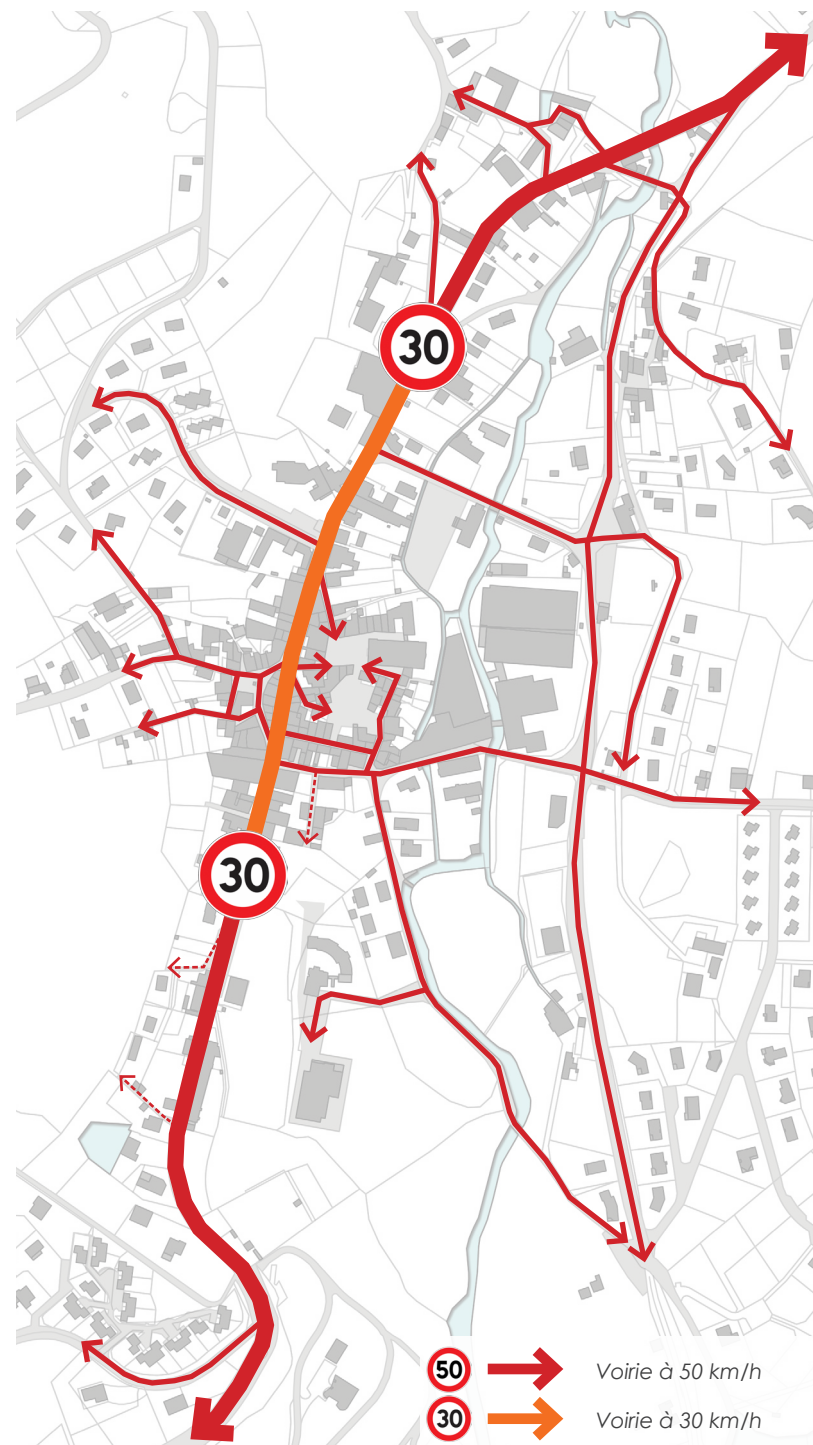
On note également la présence de panneaux indiquant la vitesse des automobilistes. Ce procédé permet de mieux visualiser sa vitesse réelle de circulation et de réduire cette dernière si besoin est. On peut également repérer des représentations en plastique à taille réelle d'enfants à proximité des écoles et des passages piétons. Cela permet visuellement de faire croire à une présence et ainsi faire réduire la vitesse des automobilistes. Ce principe fonctionne encore d'avantage s'il est doublé de chaque côté de la rue.



Représentation en plastique située au Nord



Représentation en plastique située au Sud

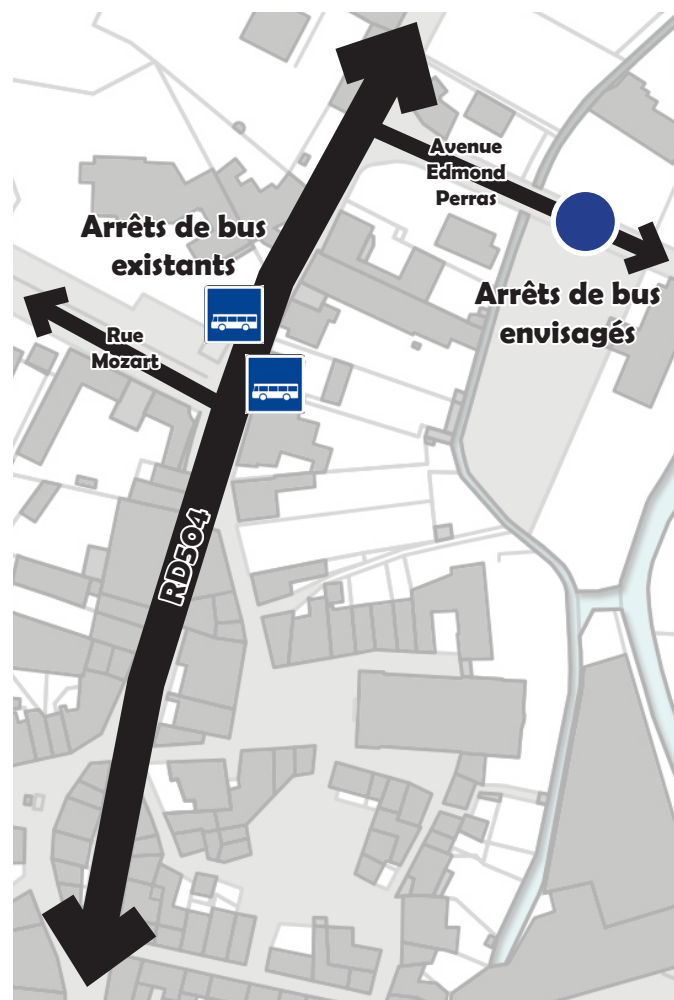


II-4. TRANSPORTS EN COMMUN

Cublize n'est traversée par aucune ligne régulière de bus. Cependant, des bus scolaires parcourent la RD 504 afin de récupérer les élèves de la commune. On dénombre ainsi 5 lignes de cars gérés par le SYTRAL :

- La ligne 239: Meaux la Montagne - Amplepuis
- La ligne 311: Cublize - Amplepuis
- La ligne 348: Saint Vincent de Reins - Amplepuis
- La ligne 349: Saint Vincent de Reins - Cublize
- La ligne 352: Thel - Thizy les Bourgs

On peut également noter la présence d'une ligne de transport à la demande mise en place par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), il s'agit du réseau Corus.



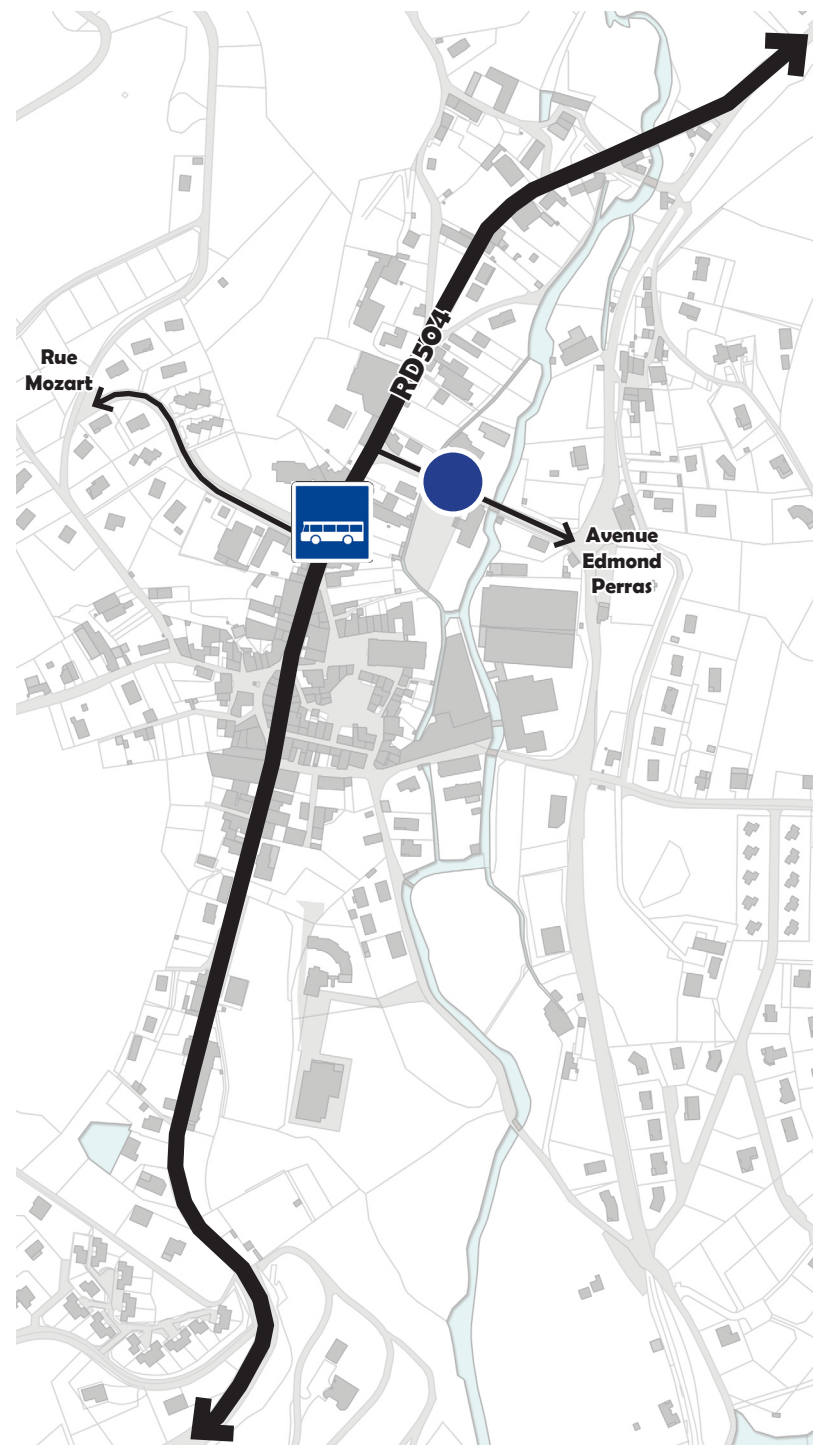
Ces lignes disposent de différents arrêts sur la commune, et notamment au niveau du bourg, au croisement de la RD 504 et de la Rue Mozart. La commune envisage de déplacer des arrêts de bus sur l'Avenue Edmond Perras, au niveau de la Place de l'Europe. Il s'agira de se tourner vers le SYTRAL pour voir si cette demande peut être envisagée ou non.



Arrêt de bus existant sur la RD 504



Arrêt de bus envisagé sur l'Avenue Edmond Perras



II-5. CIRCULATIONS MODES DOUX

Des piétons plutôt en sécurité sur la traversée de bourg

La circulation piétonne se fait de manière plutôt sécurisée sur toute la traversée du bourg, au niveau de la RD 504. Même si les aménagements sont vieillissants, on note la présence de trottoirs confortables. Ces aménagements permettant au hameau de Meyre de se rendre dans les commerces du centre bourg en toute sécurité. Tout de même un point négatif avec le stationnement de certains véhicules sur les trottoirs, coupant ainsi la circulation des piétons et les obligeant à passer sur la route, c'est notamment le cas au niveau de la bibliothèque et après le monument aux morts.

Hormis cet axe, la majeure partie des voiries secondaires ne permettent pas aux piétons de circuler en toute sécurité. C'est même un réel problème pour les habitants du hameau des Granges qui doivent emprunter des voiries non adaptées pour se rendre dans le centre bourg. La Rue Saint Jean, et notamment la traversée du pont sur le Reins, apparaît alors comme prioritaire pour la sécurisation des piétons. La largeur des voiries du cœur de bourg ne permet pas la mise en place de trottoirs sécurisés. Malgré le réaménagement de certaines rues, les piétons et les véhicules circulent sur une même et unique voie.

Certains axes sont uniquement dédiés aux piétons comme notamment le passage sur le Reins permettant de relier la Place de l'Église et la Place de l'Europe ou encore le chemin derrière le cimetière permettant de relier le hameau de Meyre au pôle sportif. On peut également repérer la rampe permettant de relier le pôle sportif et l'École avec le centre bourg. Cet axe est aujourd'hui peut emprunté car mal adapté à l'usage. Il s'agira donc de penser une liaison piétonne plus pertinente entre le bourg et le pôle de loisirs, sachant qu'un gros projet va émerger et donc attirer plus de monde. Une liaison piétonne adaptée permettrait de limiter l'utilisation de la voiture et de faciliter l'accès des élèves à cet espace.



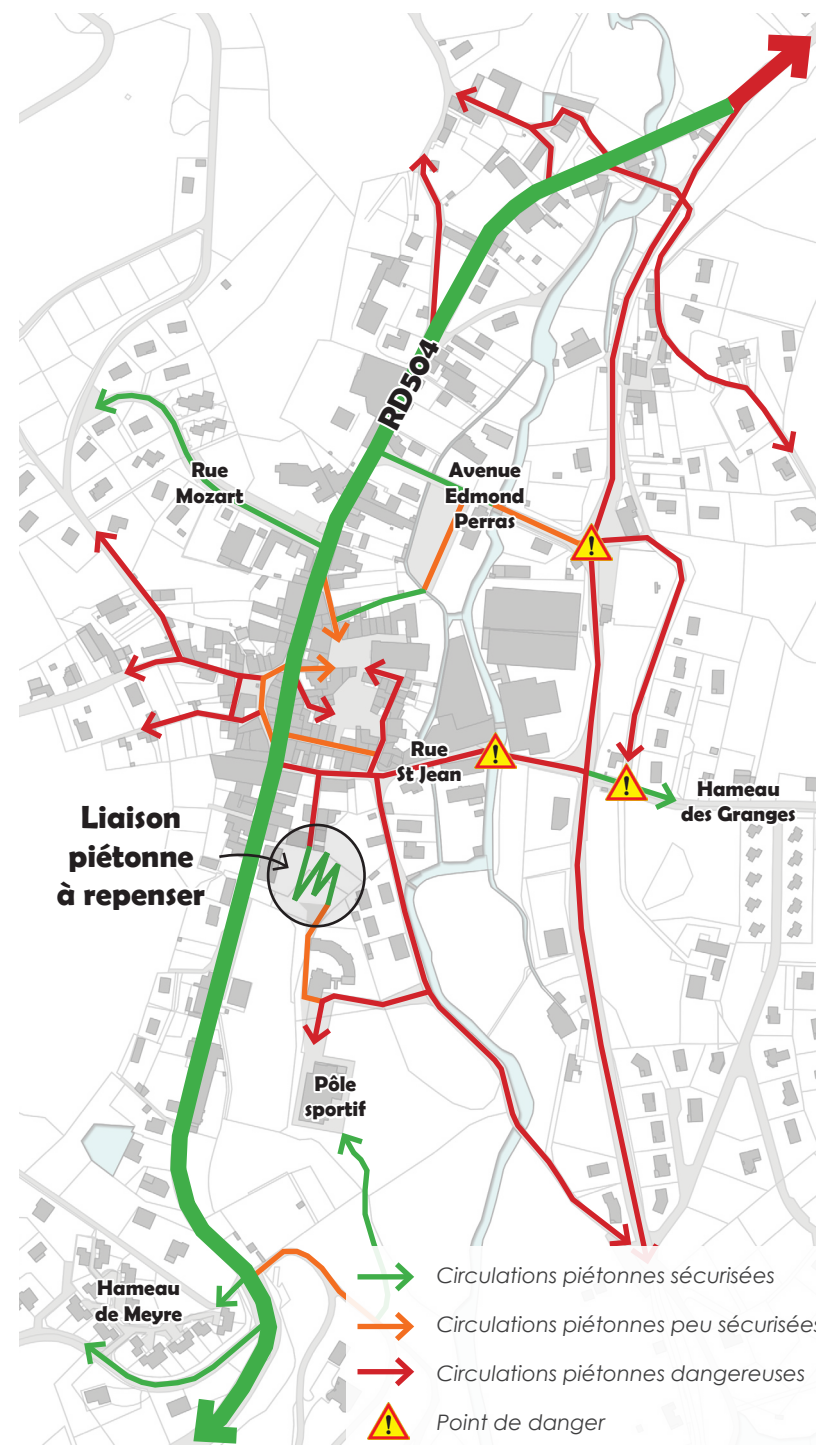
Trottoir le long de la RD



Cheminement piéton sécurisé



Rampe d'accès au pôle sportif / liaison à améliorer



Des cyclistes totalement délaissés

La topographie de la commune fait que le vélo est presque exclusivement réservé aux personnes sportives ou équipées d'un vélo avec assistance électrique. Les déplacements en vélo sont donc relativement rares entre le bourg et les hameaux alentours.

Cela explique notamment le fait que la commune et le bourg en particulier ne compte que très peu d'axes de circulation sur lesquels les vélos sont en sécurité. La Rue du Stade a été mise en sens unique pour les véhicules, du carrefour des pompiers jusqu'à la Route Départementale 504, dans le sens Sud/Nord, permettant ainsi la création d'une bande cyclable.

L'objectif de la municipalité étant de prolonger cette bande cyclable jusqu'au camping afin de d'avantage sécuriser les déplacements doux entre le camping et le centre bourg. Cet objectif semble difficile à réaliser à cause des nombreux poids lourds qui parcourent cette voirie. De plus, cet axe est très emprunté, notamment les week-end avec les départs depuis le pôle sportif.

Il s'agira donc de proposer un cheminement piétons et cycles sécurisés entre le camping et le Lac de manière générale, et le bourg de Cublize. Cette sécurisation passe par un réaménagement de la Rue du Stade mais également par une des voies transversales permettant de rejoindre la RD504. L'axe privilégié pour ce réaménagement serait la Rue Saint Jean. Sa mise en sens unique permettrait de créer des sur-largeurs pour la déambulation des piétons et des cycles depuis le camping mais également depuis le hameau des Granges.

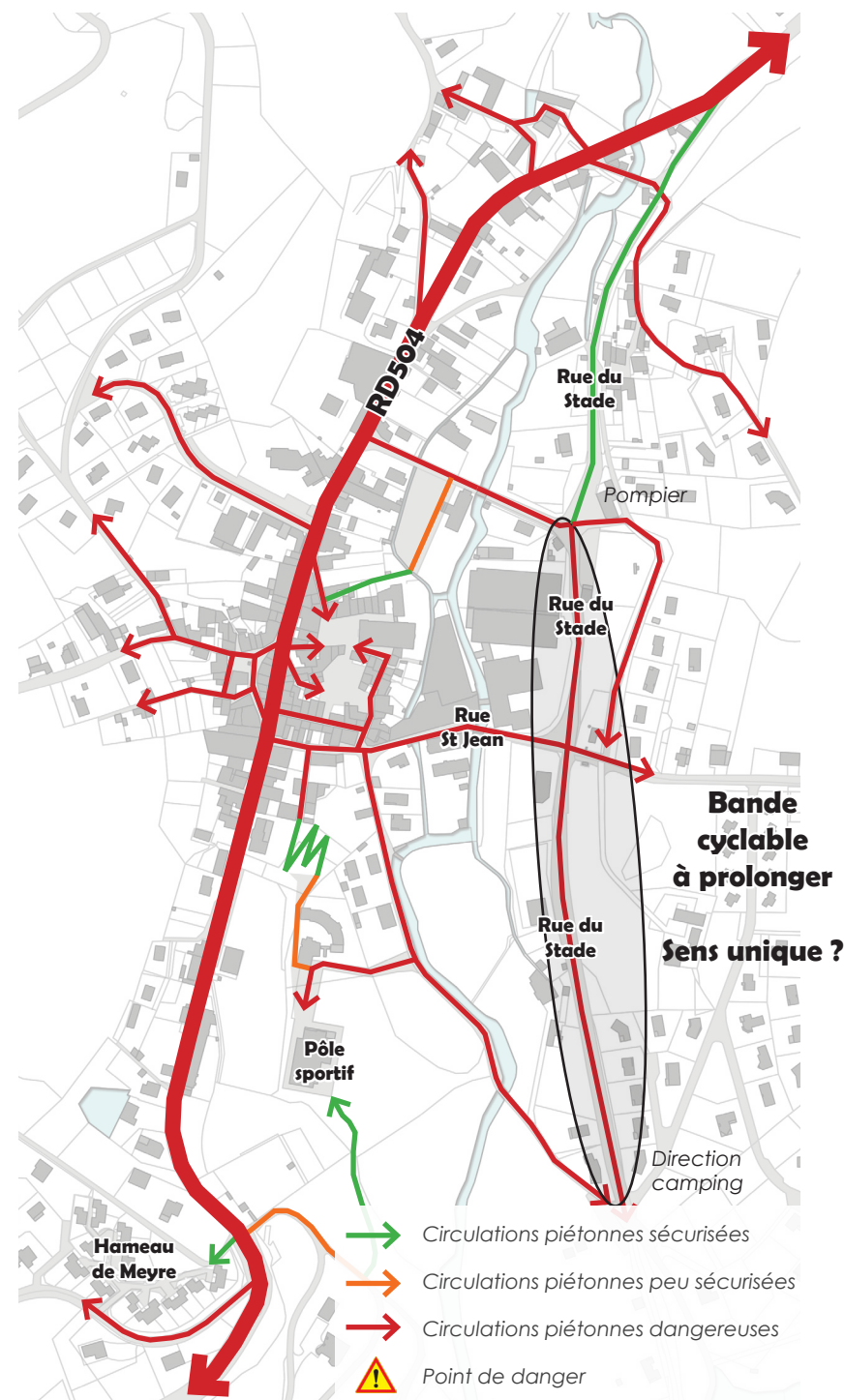
La largeur déjà limitée de la RD504 ne permettra sans doute pas de créer un espace dédié aux cycles si on souhaite conserver les trottoirs piétons. Un travail sur la réduction des vitesses sera donc privilégié pour cet axe.



RD504 - Réduction des vitesses



Rue du Stade - Sécurisation des cheminements doux



- Circulations piétonnes sécurisées
- Circulations piétonnes peu sécurisées
- Circulations piétonnes dangereuses
- ⚠ Point de danger

II-6. PLACES ET ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG

Le bourg de Cublize est doté de nombreuses places et espaces publics. Cela permet de créer des minis centralités, des pôles de vies sur lesquels se regroupent les habitants. Chacun de ces pôles n'occupe évidemment pas la même importance dans le fonctionnement de la commune.

Certains, comme la zone de loisirs, ont une importance capitale dans le fonctionnement du territoire. Nous ne prenons en compte que les espaces du centre bourg, la zone du Lac n'est donc pas répertoriée même si elle constitue le point central de la commune de Cublize. L'espace de loisirs reste donc l'un des endroits prisés du centre bourg, et le sera encore d'avantage quand le projet d'aménagement verra le jour. Cet espace se compose aujourd'hui d'une salle de sports et d'un City Stade.

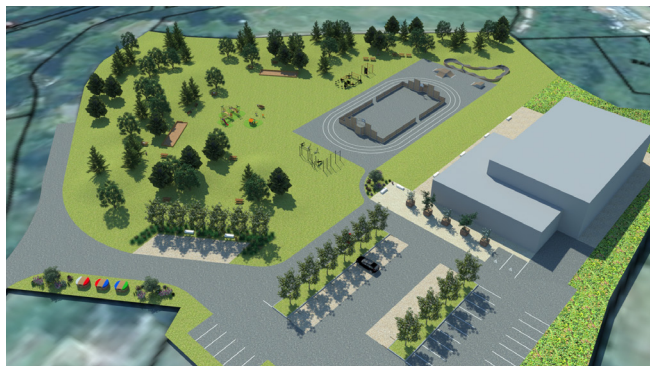
Le projet qui va être réalisé sur cet espace se veut ambitieux. En effet, la municipalité souhaite faire de ce lieu, un espace intergénérationnel avec la mise en place de terrains de pétanque, d'éléments de fitness ou encore d'un Pump Track.

Le second espace de jeux et de loisirs du bourg est situé au niveau de la Place de l'Europe. Il n'est évidemment pas aussi fréquenté que la zone de loisirs, mais il constitue un espace de jeux sécurisé et agréable le long du Reins. Il s'agit d'un espace qui a été réaménagé récemment, tout comme le cheminement permettant le rallier la Place de l'Église.

Enfin, l'aire de jeux pour enfants située au niveau du camping municipal est très utilisée. Il s'agit d'un espace fermé permettant aux enfants de jouer en toute sécurité.



Le pôle sportif aujourd'hui



Vue 3D du projet d'aménagement



Aire de jeux située Place de l'Europe



- ① Zone de loisirs
- ② Place de l'Europe
- ③ Place Nationale
- ④ Place de l'Eglise
- ⑤ Place trompe l'œil
- ⑥ Place Pirotte
- ⑦ Square du Tilleul
- ⑧ Camping municipal

Les différentes autres places et espaces publics du bourg de Cublize n'occupent pas le rôle d'espace de jeux. Il s'agit pour la plupart d'espaces de stationnements sur lesquels a été installé du mobilier. Il ne s'agit donc pas réellement de lieux vie mais plutôt de lieux d'attente et de passage. Hormis de voitures, ces lieux sont dépourvus de vie, c'est notamment le cas de la Place Pirotte ou du Square du Tilleul.

Certains de ces espaces ont fait l'objet d'un réaménagement récent, il s'agit notamment de :

- La Place Pirotte ;
- La Place Nationale ;
- La Place de l'Eglise ;
- La place du trompe l'œil.

La Place Pirotte pourra néanmoins faire l'objet d'amélioration grâce notamment à la création d'une terrasse ou encore d'un accès PMR pour les commerces situés le long de la RD 504.

Quoi qu'il en soit, le futur projet d'aménagement devra prendre en compte les aménagements déjà réalisés sur ces espaces en terme de conception et de matériaux. Il s'agira d'obtenir une continuité afin d'obtenir une unité d'aménagement au sein du bourg.

D'autres espaces n'ont pas fait l'objet d'un réaménagement, comme notamment le Square du Tilleul. Cet espace de centre bourg devra donc faire l'objet d'une attention particulière afin de créer un espace de vie en harmonie avec ce qui a été déjà fait sur le reste du bourg.

On peut également noter la présence de quelques éléments de mobilier parsemés sur l'ensemble du bourg. Leur pertinence sera à évaluer pour la suite de l'étude.



Place Nationale



Square du Tilleul à réaménager



Place du trompe l'œil



- ③ Place Nationale
- ④ Place de l'Eglise
- ⑤ Place trompe l'œil
- ⑥ Place Pirotte
- ⑦ Square du Tilleul

II-7. OFFRE DE STATIONNEMENTS

L'offre de stationnements présente sur le territoire communal et plus précisément sur le centre bourg est assez confortable. En effet, la commune dispose de nombreuses poches de stationnements permettant aux habitants de Cublize de se garer à différents endroits du bourg en fonction de l'activité qu'ils souhaitent réaliser. Cette offre couvre donc l'ensemble du bourg et ne se concentre pas uniquement sur un point central, ce qui est un atout indéniable. Au total, on dénombre plus de 200 places de stationnements publics sur l'ensemble du bourg.

Un atout pour les commerces

A ces 200 places ont peu retirer les 55 places de l'espace de loisirs et les 6 places situées au niveau des chicanes, car nous considérons que même si elles sont indispensables, ces places sont trop éloignées du centre bourg pour pouvoir réellement constituer une offre de stationnements pour les commerces de proximité. Au total c'est donc près de 150 places de stationnements disponibles situées à proximité directe des commerces. Sachant que la commune compte moins de 1 300 habitants, cela représente 1 place de stationnement pour moins de 9 habitants.

Cependant, malgré cette offre de stationnements relativement conséquente, on retrouve de nombreux problèmes de stationnements anarchiques, que ce soit sur la voirie ou sur les trottoirs. Ainsi, on note un gros problème de stationnements Rue Saint Jean à la sortie des écoles mais également sur la Route Départementale avec un nombre conséquent de stationnements anarchiques sur trottoirs. En effet, la population souhaite être garée au plus près (écoles, commerces, etc), d'où la faible utilisation de la Place de l'Europe, pourtant située à moins de 2 minutes des équipements. La municipalité note également un problème de signalisation dans le centre bourg. En effet, les principaux points d'intérêts, ne sont pas assez indiqués notamment pour les personnes extérieures à la commune. Il s'agit d'autant plus d'un problème que Cublize est une commune touristique.

L'offre de stationnements à proximité des commerces ne devra donc pas être diminuée, elle devra être conservée voir renforcée. Il existe actuellement des stationnements minutes à proximité des commerces, le long de la Route Départementale. Ce mode de stationnements devra être maintenu voir augmenter afin de permettre aux habitants de réaliser de petits achats de manière rapide (bureau de tabac, etc).



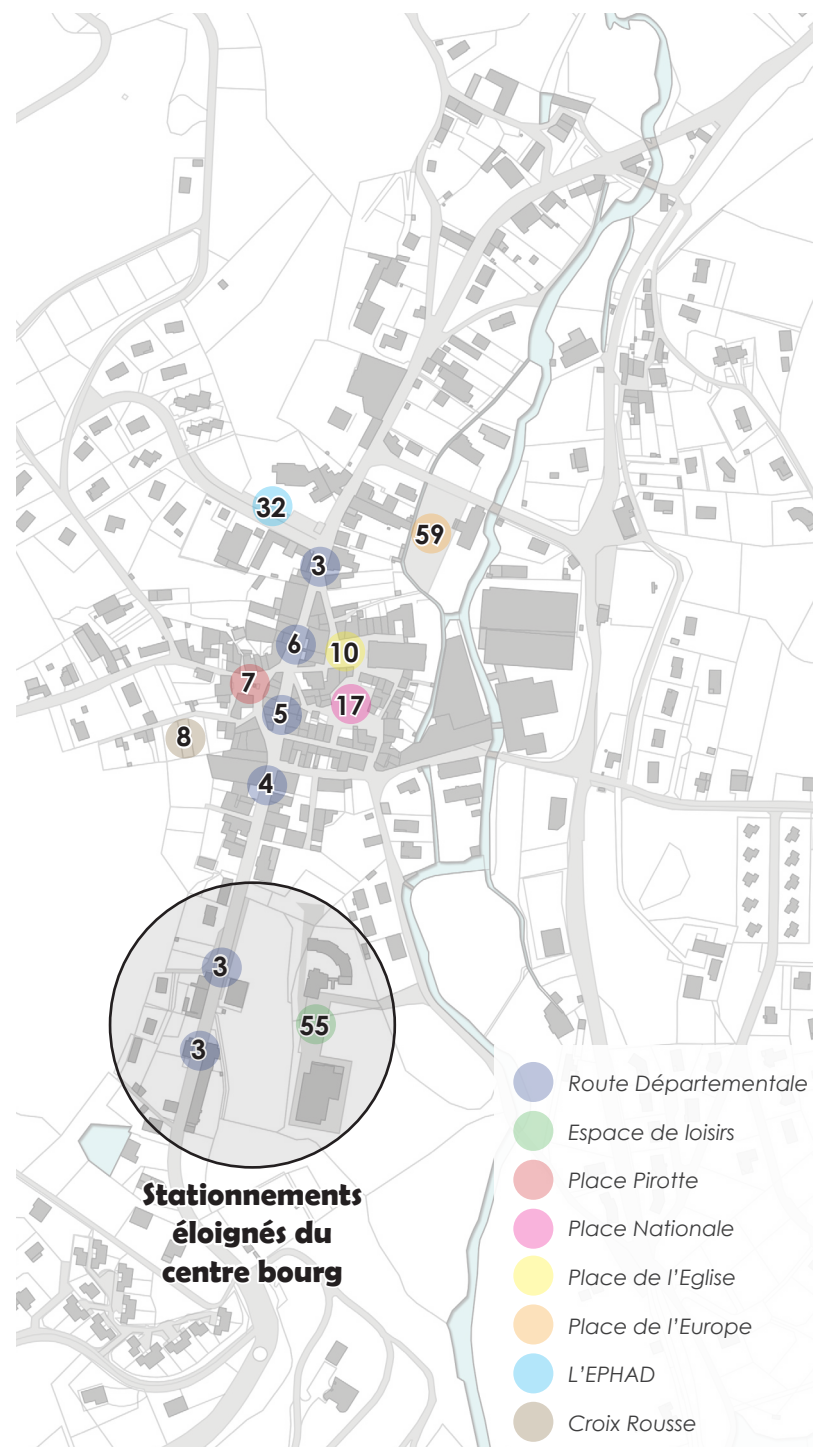
La Place de l'Europe vide



La Place de l'Eglise remplie



Des stationnements minutes sur la RD



II-8. COMMERCE ET ÉQUIPEMENTS

Cublize possède un nombre de commerces et d'équipements important pour une commune de cette importance démographique. En effet, elle possède la plupart des commerces et équipements de première nécessité, permettant ainsi aux habitants de ne pas avoir systématiquement à se déplacer vers une commune extérieure. On peut ainsi repérer:

Équipements scolaire

La commune dispose de 2 écoles, l'une privée et l'autre publique permettant ainsi aux élèves de rester scolarisé sur la commune jusqu'à la fin de la primaire. Les écoles sont primordiales dans une commune car elles montrent l'attractivité d'un territoire. Pour la suite de leurs études, ils pourront notamment se rendre sur Amplepuis, d'où la présence de ligne de bus scolaire.

Équipements sportifs

La commune compte également différents équipements sportifs comme un gymnase en cœur de bourg mais également et surtout, le pôle sportif situé en contre bas, le long du Reins. Ce dernier va encore s'agrandir prochainement. Il s'agit d'une demande des habitants ce qui montre bien que la population reste attachée à sa commune et souhaite pratiquer des activités sur cette dernière. Cela se traduit également par la présence de nombreuses associations sur le territoire et pas seulement sportives.

Équipements de service

On retrouve également de nombreux services, des services plus classiques comme la Mairie, la Poste ou la salle des fêtes, mais également des services plus spécifiques comme un EHPAD ou une caserne de pompiers. Ce dernier est extrêmement important pour une commune car il permet de garder sur son territoire une population vieillissante, favorisant ainsi la diversité de la population, au même titre que les écoles.



École privée Saint Joseph



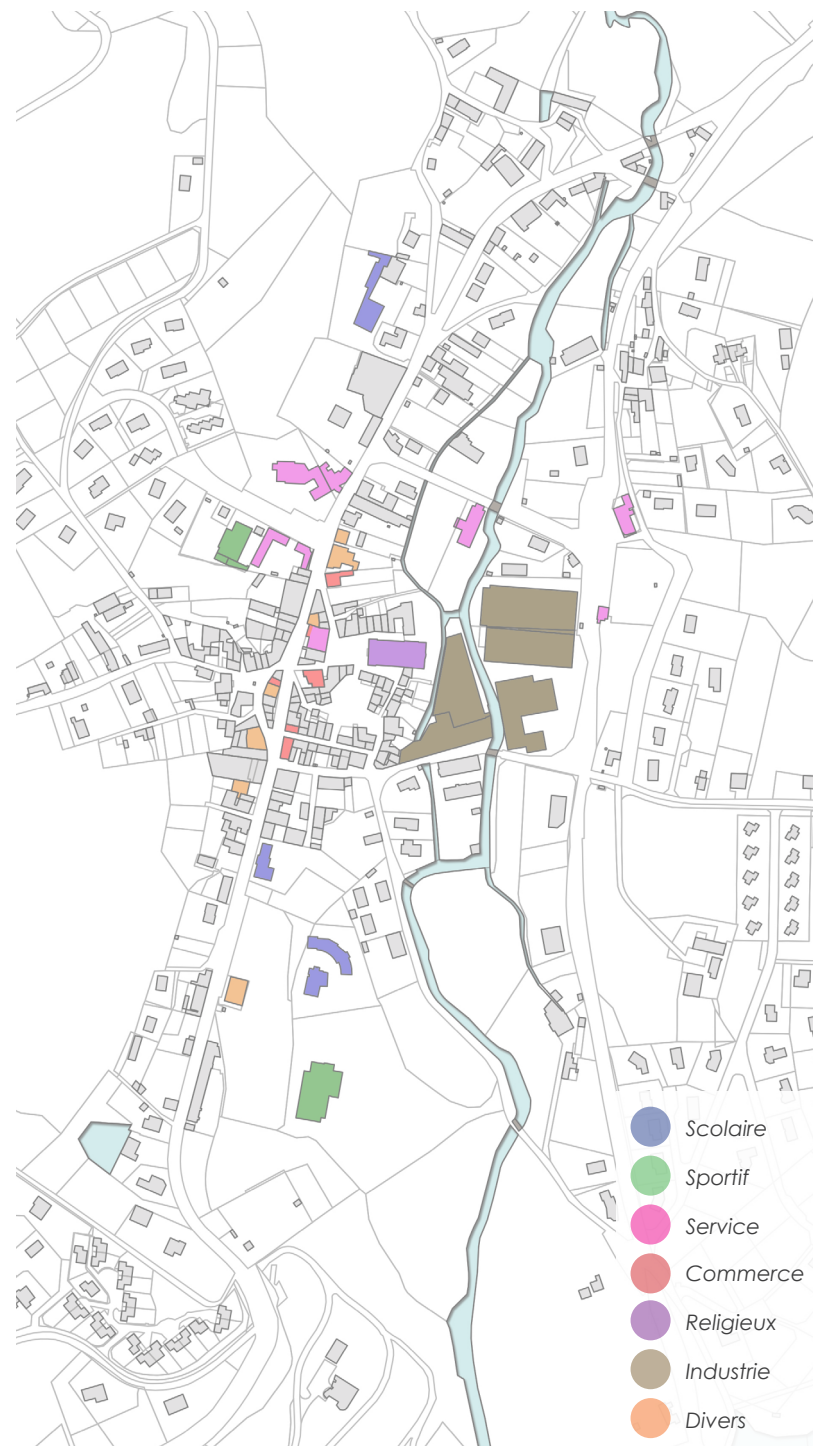
École maternelle publique



École primaire publique



Salle des sports



- Scolaire
- Sportif
- Service
- Commerce
- Religieux
- Industrie
- Divers

Commerces

Cublize compte également quelques commerces de première nécessité tels qu'une épicerie, une boulangerie, une boucherie ou un tabac. Il s'agit de commerces indispensables car ils permettent une attractivité de centre bourg. La mise en place de stationnements à proximité de ces derniers est un enjeu majeur dans le développement communal. Certains commerces du centre bourg sont aujourd'hui fermés. Un enjeu de développement réside également dans la reprise de ces derniers afin de favoriser la vie économique du bourg et son attractivité.

Enfin, la commune est propriétaire du bâtiment de l'ancienne Poste dans lequel se trouve aujourd'hui des logements à l'étage. Il s'agira également d'anticiper l'installation d'un restaurant ou autre commerce au rez-de-chaussée du bâtiment. Cela peut se traduire par la création d'une terrasse sur le parvis.

Équipements religieux

Cublize possède, comme toutes les communes de France, son Eglise. Elle est située au centre du bourg, en face de la Mairie. Il s'agit d'un bâtiment remarquable qui doit être conservé, entretenu et mis en valeur. Ce bâtiment n'est cependant ni inscrit, ni classé aux monuments historiques. La commune ne compte d'ailleurs aucun bâtiment répertorié comme classé ou inscrit sur l'ensemble de son territoire.

Industrie

Un autre signe prouvant l'attractivité du territoire, c'est la présence de différents bâtiments industriels comme AD Majoris ou encore Kit Forêt. En effet, ces derniers permettent la création d'emplois pour les habitants de Cublize ou des communes voisines. La venue de population extérieure est également un atout, car si cela est adapté, elle permet de faire fonctionner les différents commerces de la commune comme la boulangerie.



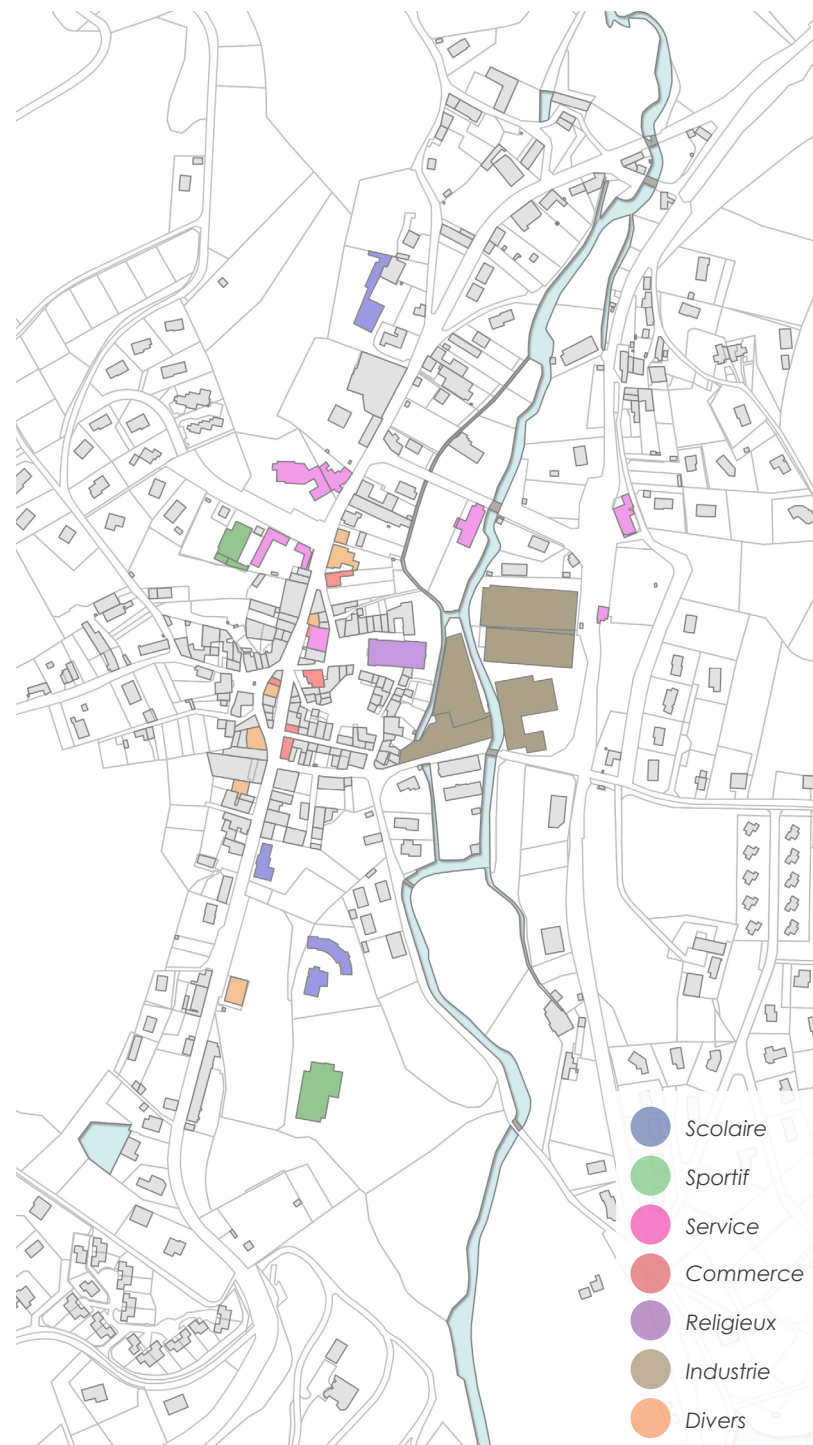
Bar « Le Bistrot »



Tabac / Presse



Eglise

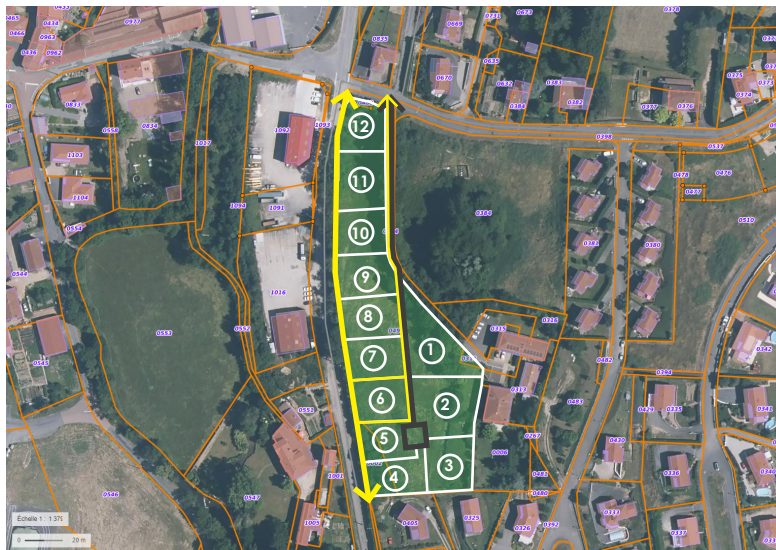


II-9. PROJETS EN COURS

La commune se développe continuellement, et notamment par la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants sur le territoire. Ainsi, on peut repérer 2 futurs projets de développements urbain qui devraient bientôt voir le jour :

1 - Lotissement le long de la Rue du Stade

Ce projet porté par EXYMIA, une filiale du groupe OXYRIA SYNERGIE, prévoit la construction de 12 lots d'habitations. Ce projet, situé le long de la Rue du Stade, va permettre de créer une voie douce / piétonne le long de cet axe de circulation, permettant ainsi de sécuriser les déplacements sur cette portion.



2 - Lotissement entre la RD 504 et le pôle sportif

Ce projet prévoit la construction de 8 lots d'habitations dont l'accès se fera par le pôle sportif.



Emplacement du futur lotissement



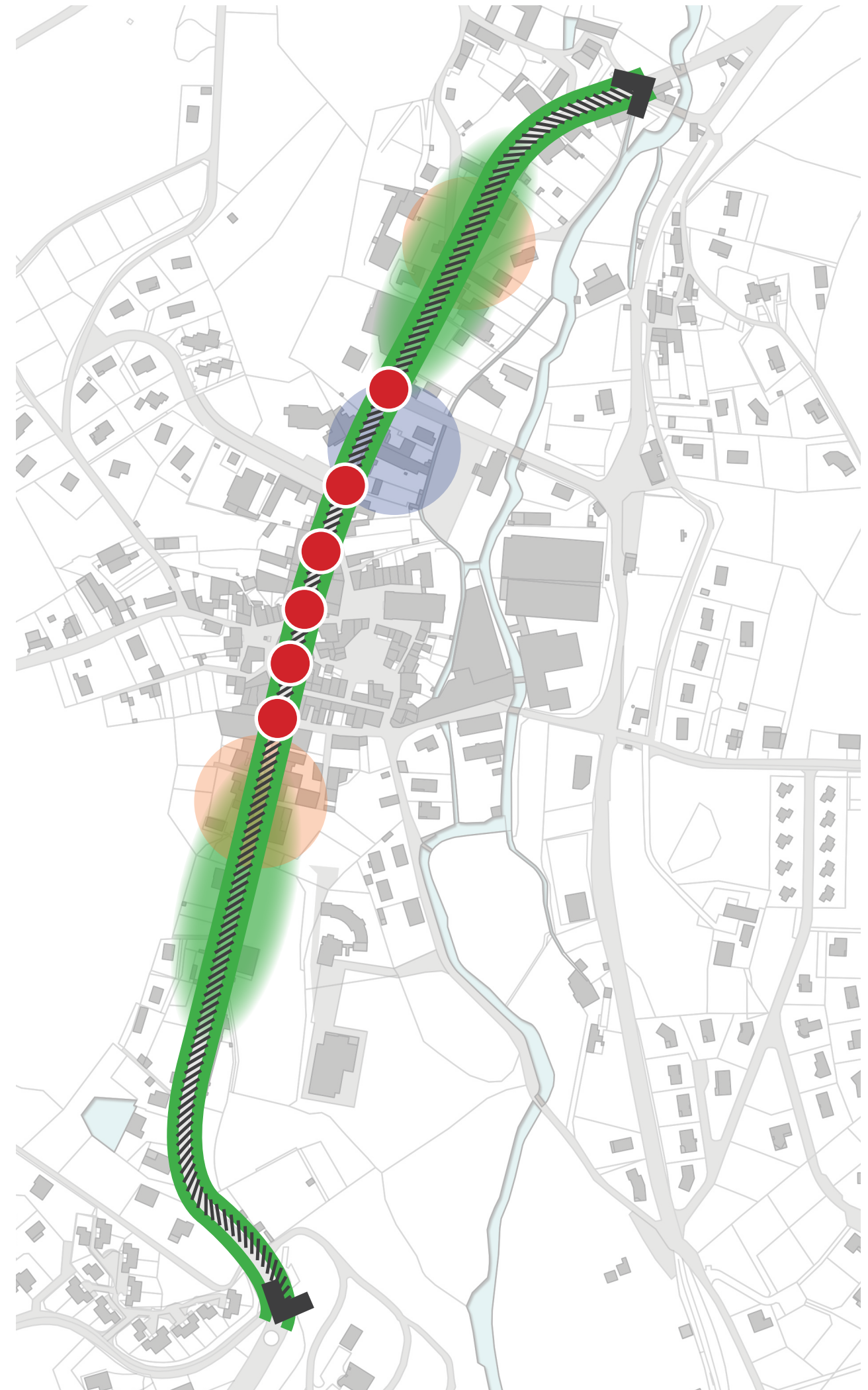
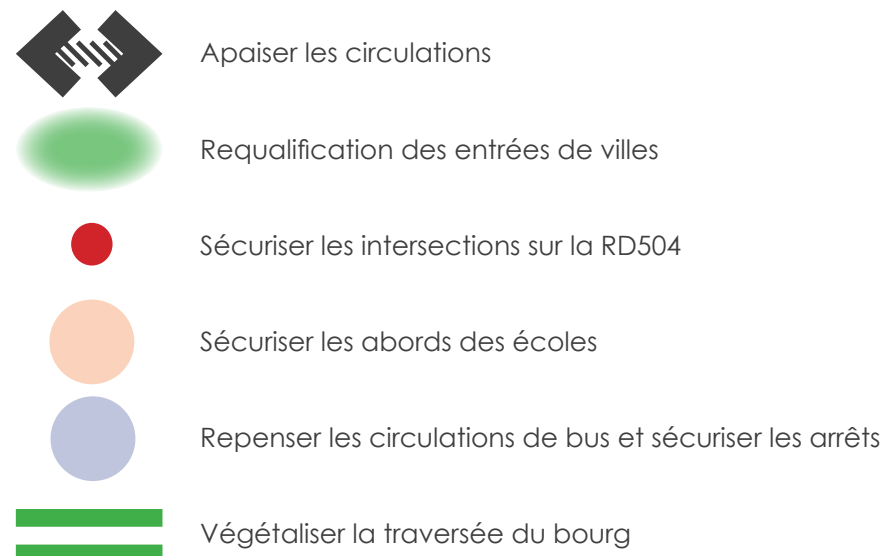
Ces projets de développement, même s'ils n'en sont qu'à la phase d'études, devront être intégrés dans la réflexion globale de réaménagement de centre bourg.



III. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

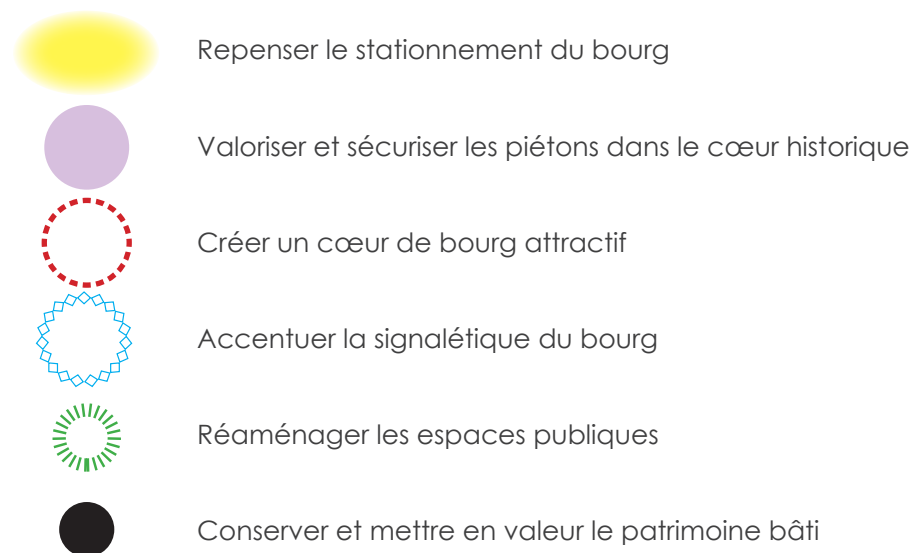
La RD 504 : un axe principal à repenser

- **Apaiser les circulations :**
 - Réduction des vitesses
 - Conserver les chicanes, les matérialiser plus durablement
 - Conserver les plateaux sur-élevés, en prévoir de nouveaux ?
 - Réduire les vitesses dans le cœur de bourg, mettre en place une zone 30 ?
- **Requalification des entrées de villes :**
 - Marquer ces espaces afin de faire chuter la vitesse de circulation
 - Végétaliser les entrées de ville afin d'annoncer l'arrivée dans le cœur de bourg
- **Sécuriser les intersections sur la RD504 :**
 - Marquer les intersections de manière physique (plateau) afin de réduire la vitesse
 - Marquer les intersections de manière visuelle (résine) afin de réduire la vitesse
- **Sécuriser les abords des écoles :**
 - Améliorer les stationnements à proximité de ces pôles de vie, stationnements minute ?
 - Sécuriser les déplacements piétons notamment entre les écoles et les pôles de stationnements
 - Réduire la vitesse des automobilistes
 - Les écoles correspondent aux entrées de bourg, mutualiser avec la requalification des entrées
- **Repenser les circulations de bus et sécuriser les arrêts :**
 - Déplacer les arrêts existants au niveau de la Place de l'Europe
- **Végétaliser la traversée du bourg :**
 - Ajouter des arbres d'ombrage et massifs arbustifs (traversée aujourd'hui exclusivement minéral)
 - Étudier la possibilité d'installer des ombrières ou des pergolas
 - Limiter l'effet d'îlot de chaleur, appréciable notamment l'été



Le cœur de bourg : une zone de convivialité et d'attractivité à conforter

- **Repenser le stationnement du bourg :**
 - Réorganiser les Places
 - Éviter les stationnements sauvages (RD504, Rue Saint Jean et Impasse des Ecoles)
 - Conserver les stationnements à proximité des commerces
- **Valoriser et sécuriser les piétons dans le cœur historique :**
 - Conserver et améliorer les trottoirs existants
 - Mise en place d'une zone 30 ?
- **Créer un cœur de bourg attractif :**
 - Maintenir les commerces en place et en attirer de nouveaux
- **Accentuer la signalétique du bourg :**
 - Mettre en place d'avantage de panneaux afin de faciliter la compréhension des lieux
- **Réaménager les espaces publics :**
 - Végétaliser les Places existantes
 - Créer des lieux de vie et de rencontre, mise en place de kiosques ?
- **Conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti :**
 - Notamment pour l'Eglise, les croix ou tous autres bâtiments remarquables

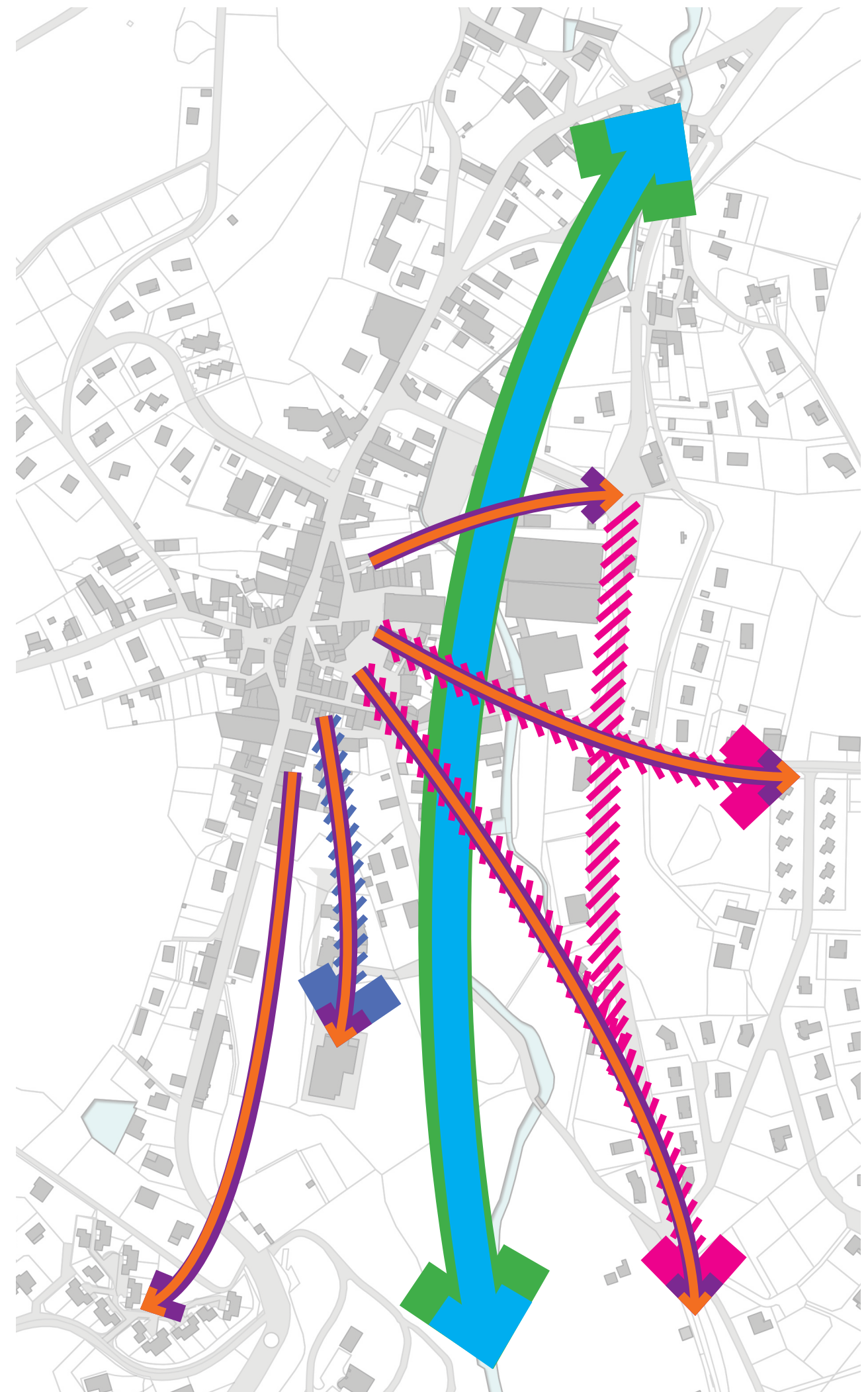
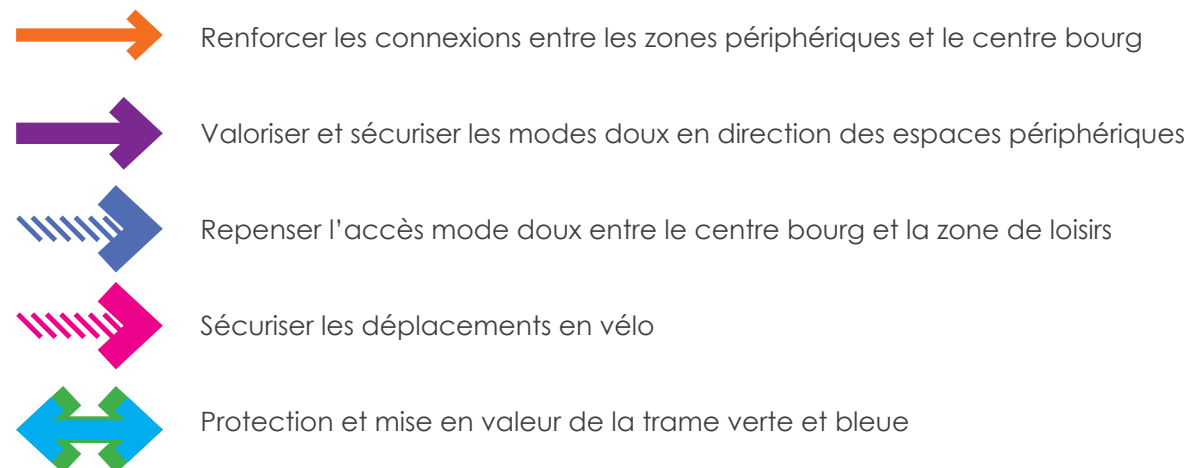


Les espaces périphériques : des polarités à reconnecter avec le cœur de bourg

- **Renforcer les connexions entre les zones périphériques et le centre bourg :**
 - Notamment les 2 hameaux (Les Granges et Meyre) et la zone de loisirs
- **Valoriser et sécuriser les modes doux en direction des espaces périphériques :**
 - La Rue Saint Jean reste une priorité, mise en sens unique ? Création de trottoirs ou de bandes cyclables
- **Repenser l'accès modes doux entre le centre bourg et la zone de loisirs**
 - Créer un autre accès que la rampe existante
 - Anticiper un afflux plus massif entrainer par l'extension de la zone de loisirs
- **Sécuriser les déplacements en vélo :**
 - La priorité se situe entre le Lac et le cœur de bourg, bande cyclable ?

Les espaces naturels : des lieux de vie et de loisirs à protéger

- **Protection et mise en valeur de la trame verte et bleue**
 - Aménagement de zones de détente le long du Reins
 - Protéger, conserver et entretenir la ripisylve présente le long du Reins



SYNTHÈSE

-  Apaiser les circulations
-  Requalification des entrées de villes
-  Sécuriser les intersections sur la RD504
-  Sécuriser les abords des écoles
-  Repenser les circulations de bus et sécuriser les arrêts
-  Végétaliser la traversée du bourg
-  Repenser le stationnement du bourg
-  Valoriser et sécuriser les piétons dans le cœur historique
-  Créer un cœur de bourg attractif
-  Accentuer la signalétique du bourg
-  Réaménager les espaces publics
-  Conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti
-  Renforcer les connexions entre les zones périphériques et le centre bourg
-  Valoriser et sécuriser les modes doux en direction des espaces périphériques
-  Repenser l'accès mode doux entre le centre bourg et la zone de loisirs
-  Sécuriser les déplacements en vélo
-  Protection et mise en valeur de la trame verte et bleue

